



LE **GUIDE**
DES **RECOMMANDATIONS**

GRAND SITE DE FRANCE

CONCA D'ORU

VIGNOBLE DE PATRIMONIO - GOLFE DE SAINT FLORENT



CHARTRE
paysagère
ARCHITECTURALE
ENVIRONNEMENTALE

CHARTRE

paysagère
ARCHITECTURALE
ENVIRONNEMENTALE

SOMMAIRE

GUIDE DES RECOMMANDATIONS

7] LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION

Implantation dans le terrain	9
Volumétrie	18
Toiture	22
Compositions des façades	26
Équipements annexes	30

33] LA GAMME DE MATÉRIAUX

Toitures	34
Façades	36
Menuiseries	39
Garde-corps	43
Clôtures	43
Enseignes	46

49] LE NUANCIER DES COULEURS

Façades des constructions	51
Volets et portes	54
Fenêtres et portes-fenêtres	56

59] LES PALETTES VÉGÉTALES

Arbre, haie, bosquet agricole	62
Végétation villageoise	66
Haie et clôture résidente	68
Végétaux à proscrire	72

GUIDE DES RECOMMANDATIONS

] PRÉAMBULE


PRÉSENTATION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Le guide de recommandations s'inscrit dans le cadre de l'élaboration et de la validation de la Charte paysagère, architecturale et environnementale du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent.

Le guide de recommandations architecturales et paysagères n'a pas de portée réglementaire. Il présente l'essentiel des principes à respecter pour assurer la bonne insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages du Grand Site. Les recommandations ne sont donc pas des obligations mais des conseils et des comportements à adopter pour valoriser et préserver l'image du Grand site et améliorer le cadre de vie.

Ce guide s'adresse prioritairement aux pétitionnaires et aux services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il propose une partie sur les principes de construction, une autre sur les matériaux adaptés à l'architecture du Grand site. Il présente également toute la gamme de couleurs qui s'harmonisent avec le contexte naturel et bâti et, enfin, il détaille les différentes palettes végétales permettant de marquer l'espace, de le délimiter, de le dessiner et de valoriser l'effet mosaïque emblématique du Grand site.

Ce guide témoigne de la volonté d'une part, de préserver les qualités paysagères du Grand site, celles qui font sa singularité et son identité et d'autre part, de responsabiliser chaque porteur de projet, en le rendant acteur de cette préservation, garant de l'esprit des lieux.

Enfin, il est important de rappeler que chaque projet d'aménagement ou de construction modifiant l'état ou l'aspect du site demeure soumis à déclaration ou à autorisation. La prise en compte de ces recommandations dans la description des projets sera observée au moment de l'instruction. Elle ne présage en rien de l'autorisation mais facilite la définition du projet par le pétitionnaire et son analyse par les services instructeurs. 

GUIDE DES RECOMMANDATIONS

LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION

LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION

Implantation dans le terrain

L'implantation d'une construction sur un terrain est largement conditionnée par :

- la configuration du terrain (pente, taille, orientation) ;
- la capacité d'accueil du terrain et du paysage environnant ;
- le rapport à l'espace public ;
- la localisation par rapport aux espaces urbanisés de la commune. Cette dernière condition relève principalement des documents d'urbanisme. Le présent guide formule néanmoins des recommandations qui peuvent être différentes en fonction de l'environnement urbain immédiat du projet. À titre d'exemples, certaines recommandations sont spécifiques aux noyaux urbains traditionnels, d'autres aux espaces urbanisés périphériques ou aux constructions isolées.

LA CONFIGURATION DU TERRAIN

La taille, les niveaux de pentes et l'orientation du terrain doivent être pris en considération au moment de la définition du projet. Le projet doit s'adapter au terrain et non l'inverse.



Règle générale :

- Construire dans la pente ;
- Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols ;
- Évaluer la capacité d'accueil du terrain et du secteur d'implantation à accueillir de nouvelles constructions

CONSTRUIRE DANS LA PENTE



Le projet architectural s'envisage comme le prolongement du paysage dans lequel il s'insère. L'architecture doit s'adapter à la topographie qui l'accueille.

CONSERVER LES PROFILS NATURELS DES SITES

Il convient de faire attention aux terrassements importants qui stigmatisent le paysage et fragilisent les sols, augmentant l'érosion et les glissements de terrain. Il est important de trouver un équilibre entre les déblais et les remblais. Les modifications du terrain naturel doivent donc être limitées et exclusivement motivées par la bonne intégration des projets par rapport au site ou à une amélioration de la qualité de ceux-ci. Les remblais doivent être gérés sur la propriété. 🌿



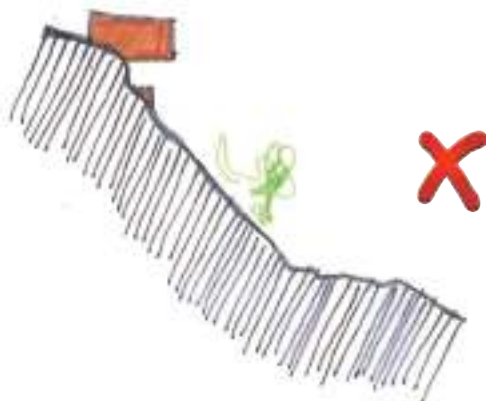
Implantation dans la pente défavorable par la création de plateforme



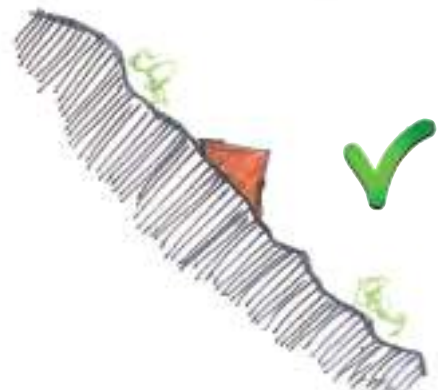
Implantation par adaptations mineures des pentes par la création de planches, avec aménagements de murs de soutènement de faible hauteur, qui participent à la composition architecturale des projets.

DANS LES SITES EN FORTE PENTE

- Éviter l'implantation sur les parties les plus visibles en hauteur et sur les crêtes.
- Privilégier l'implantation plus en aval dans la pente, pour une meilleure intégration paysagère 🌿



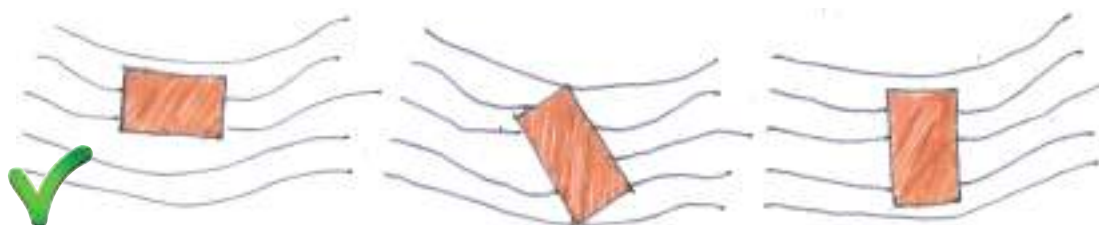
Implantation trop visible depuis le grand paysage



Implantation en milieu de pente garantissant une meilleure intégration paysagère

SUIVRE LA TOPOGRAPHIE

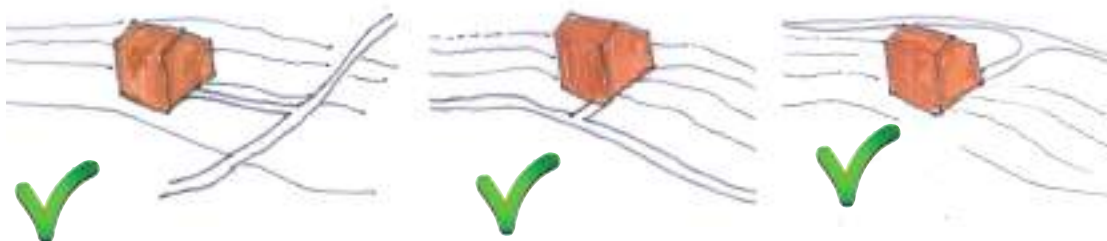
- Les constructions sont implantées parallèlement aux ressauts du terrain, en privilégiant les surfaces planes naturelles.
- Les projets présentent des toitures dont la ligne de faîtage est sensiblement parallèle aux courbes de niveaux.
- Les volumes bâtis sont positionnés à un niveau altimétrique proche du niveau de la route pour limiter l'impact de la rampe d'accès. À ce titre, les abords de ces accès sont aménagés par un traitement esthétique des terrassements, talus et soutènements qui se traduisent par exemple par la création de murs en pierres et la présence de végétaux. 🌿



Seule cette implantation, parallèle aux ressauts du terrain, est à retenir



La ligne de faîtage est parallèle aux courbes de niveaux



Implantation judicieuse par rapport à la voirie limitant ainsi la création des rampes d'accès.
accès latéral sur un pignon ; accès en aval face à la façade principale ; accès en amont par la façade arrière.

TRAITER LES DÉNIVELÉS DE TERRAIN

Replacer la terre aux abords des volumes bâtis pour en limiter l'impact à la manière d'un glacis, et plus généralement replacer la terre sur les terrains excavés.

Les talus générés ne présentent pas de pente trop importante et sont camouflés par des haies végétales. Si les talus sont trop importants, la création de murs de soutènement est obligatoire pour la stabilité des sites. 🌿

TRAITER LES MURS DE SOUTÈNEMENT

Les murs de soutènement doivent être traités comme des constructions, soit en maçonnerie enduite dans des teintes choisies dans le nuancier des façades, soit en pierres mises en œuvre selon les règles d'appareillage définies pour les constructions. Il est également recommandé de les accompagner de végétation.

La hauteur de ces murs ne pourrait pas excéder 3 m, pour limiter l'impact visuel de ces constructions dans le paysage du Grand site. 🌿



La hauteur des murs de soutènement ne peut excéder trois mètres

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



D'une manière générale, pour limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols, il est recommandé de :

- Mettre en œuvre une certaine diversité des parcelles (taille et dessin). Les grandes parcelles doivent être divisibles, pour le cas où elles ne trouveraient pas acquéreur (surface et forme divisibles et fourreaux pour réseaux en attente). Quoi qu'il en soit, l'organisation parcellaire doit éviter les espaces perdus ;
- Ne pas implanter la construction au milieu de terrain, et privilégier l'implantation du bâti en limite séparative ce qui confère une plus grande cohérence à l'aménagement, et permet une meilleure valorisation des espaces privatifs. Le recours à la mitoyenneté permet également d'optimiser l'utilisation des espaces privatifs. Ce type d'implantation permet en effet de réduire le coût de construction et la consommation d'énergie grâce à la compacité des habitations. Cela permet également d'être économe en foncier et de réduire les coûts de raccordements aux voies et réseaux divers. ●

ÉVITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Les problématiques de ruissellement et d'érosion des sols dans la Conca d'Oru imposent la prise en compte de la gestion des écoulements des eaux de surface. Il est recommandé de privilégier la perméabilité des sols car :

- Elle permet une infiltration le plus directement possible de l'eau pluviale dans les sols plutôt qu'une évacuation par réseaux types caniveaux, buses, ruisseaux...
- Elle limite les inondations dans les villages.
- Elle limite le ravinement et l'érosion des sols agricoles, des jardins et des terrasses.
- Elle participe à limiter les crues et leur violence.
- Elle permet le stockage de l'eau dans les sols pour une restitution ultérieure comme à la période estivale.
- Elle régule les phénomènes d'étiages et la sécheresse estivale.

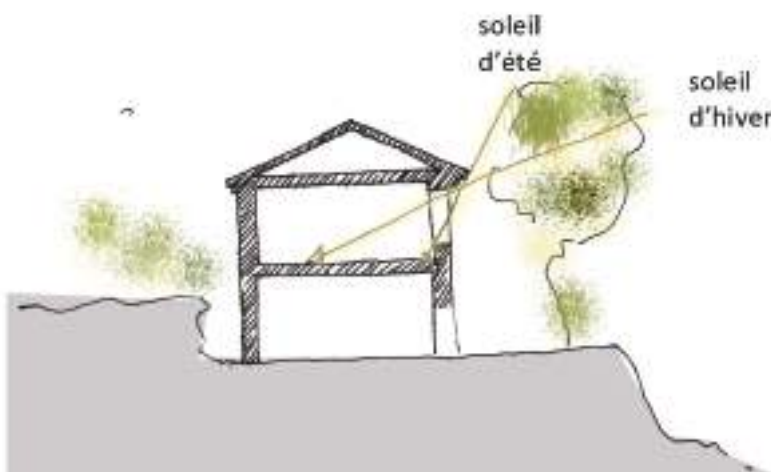
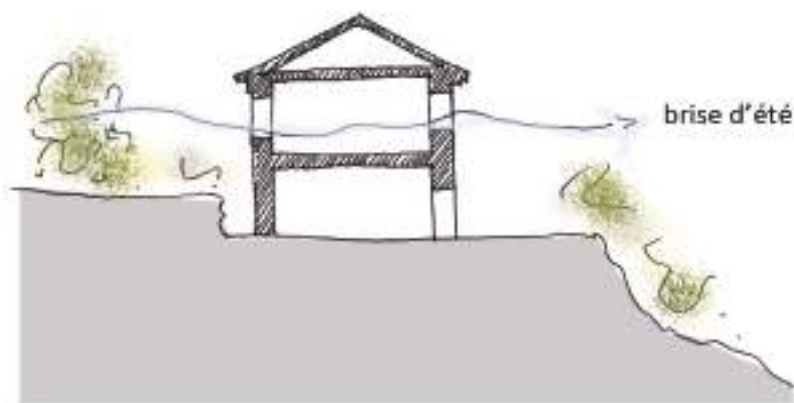


Quelques principes d'aménagements :

- Dimensionner avec sobriété les espaces sujets à l'imperméabilisation
- Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration plutôt que par évacuation (jardins, récupération d'eau, noues végétalisées, bandes enherbées...)
- Privilégier des matériaux et revêtements de sols poreux et perméables (pavages et dallages jointés larges au sable ou au gravier, ou même engazonnés, cheminements en sable stabilisé à la chaux, en graves stabilisé à la chaux, béton et enrobés drainants, sol en mélange terre-pierre engazonné [40% terre – 60% pierre]...)
- Penser et aménager les accotements des espaces prévus à l'imperméabilisation comme un potentiel d'infiltration des eaux pluviales. Privilégier les bandes enherbées, des noues végétalisées, des haies séparatives, des bosquets, prévoir des aménagements d'évacuation d'eau drainants comme des caniveaux perméables, éviter les bordures séparatives entre la route et le trottoir gravillonné ou enherbé... ●

CHOISIR L'ORIENTATION DES CONSTRUCTIONS

- Meilleur ensoleillement de la façade principale,
- Se protéger contre les vents dominants et froids l'hiver (conserver les arbres et talus existants)
- Positionner les ouvertures de manière à éviter les ombres portées des reliefs lointains qui empêchent le soleil d'entrer dans les constructions l'hiver et de chauffer les volumes intérieurs
- Profiter des brises qui créent un rafraîchissement naturel favorable au confort thermique estival (conception d'espaces traversants)
- Prévoir le drainage des terrains/éviter une trop grande imperméabilisation des sols et canaliser les eaux de pluies. 🌿



L'été le soleil est plus haut que l'hiver.

Le choix de l'orientation de la maison est important pour le confort thermique.

Les rayons du soleil ne parviennent pas à entrer à l'intérieur de la maison l'été car le soleil est dans une position très verticale. L'hiver il entre dans la maison.

RAPPORT À L'ESPACE PUBLIC



Règle générale :

Dans tous les cas de figure, il est recommandé de favoriser l'implantation de façades en lien avec l'espace public et traiter de manière qualitative l'espace tampon entre la façade et la rue.

DANS LES NOYAUX ANCIENS

Le village est composé de constructions continues et homogènes, favorisant la vie sociale. Ces assemblages sont inscrits dans la topographie : ils épousent les reliefs et les creux ; et se déploient parfois le long d'éperons rocheux.

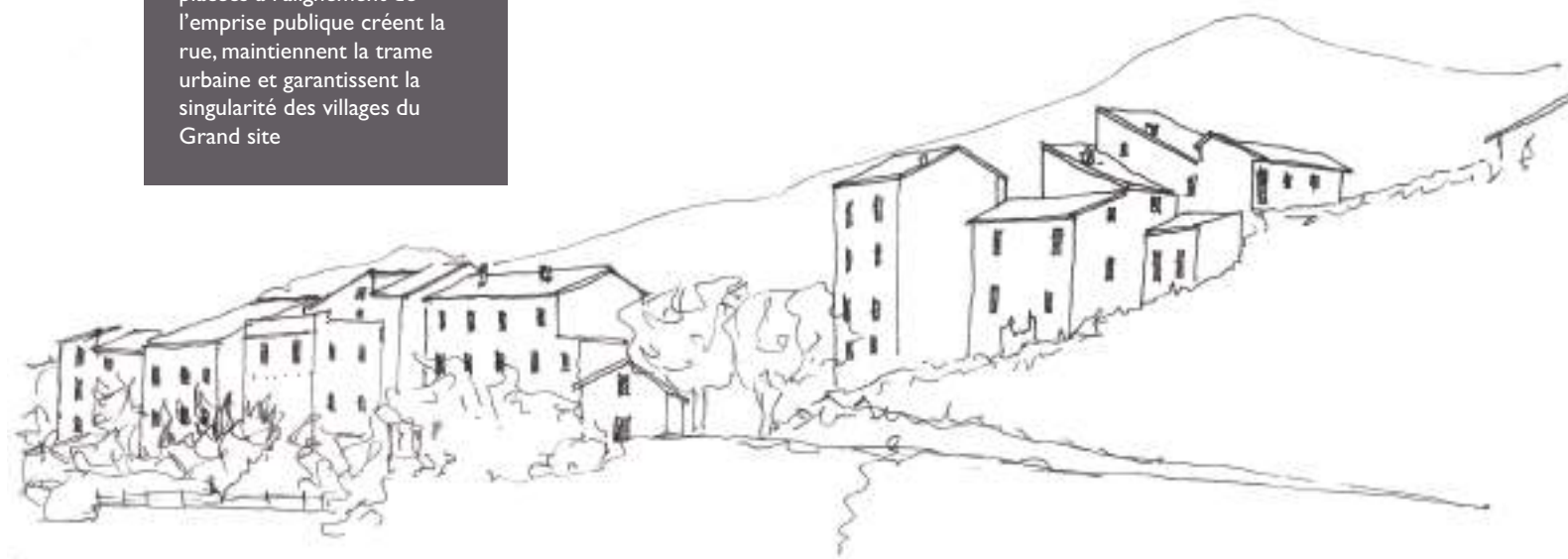
Il convient de s'inspirer de ces principes de manière générale afin de limiter l'impact des nouvelles constructions dans le paysage.

Les nouvelles constructions ou opérations de restauration doivent alors suivre les principes d'implantation traditionnelle :

- Implanter les constructions à l'alignement des emprises publiques.
- Implanter les constructions en continuité des constructions existantes.
- Implanter les extensions et nouvelles constructions de préférence avec un alignement sur le domaine public, ou un recul limité.
- Suivre l'orientation générale de la rue et du bâti environnant.
- Maintenir la structure urbaine identitaire, par la densification homogène des constructions en évitant le bâti isolé, pour préserver la silhouette des villages.
- Limiter les terrassements ; les projets doivent s'adapter au profil naturel des sites en minimisant les opérations de déblais et de remblais. 🌿

Hameau de U Poghju Supranu
– U Poghju d'Oletta.

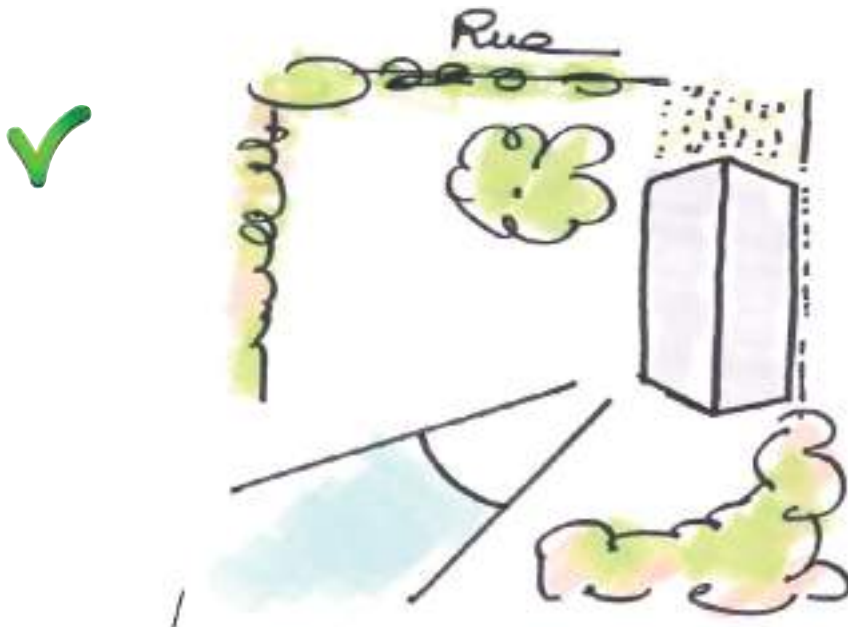
Les constructions accolées,
placées à l'alignement de
l'emprise publique créent la
rue, maintiennent la trame
urbaine et garantissent la
singularité des villages du
Grand site



DANS LES ESPACES URBANISÉS PÉRIPHÉRIQUES OU DANS LES SECTEURS D'HABITAT DIFFUS

Dans les espaces d'urbanisation récente par rapport au développement des villages, il est recommandé de :

- Organiser les limites du terrain, celles de la propriété privée ;
 - Organiser son jardin en fonction des vues et de ses usages tout en pensant à la qualité de l'espace public dans le traitement de ses limites.
 - Suivre l'orientation générale des façades des bâtiments voisins ;
- (Voir le volet paysager du guide de recommandations architecturales et paysagères)



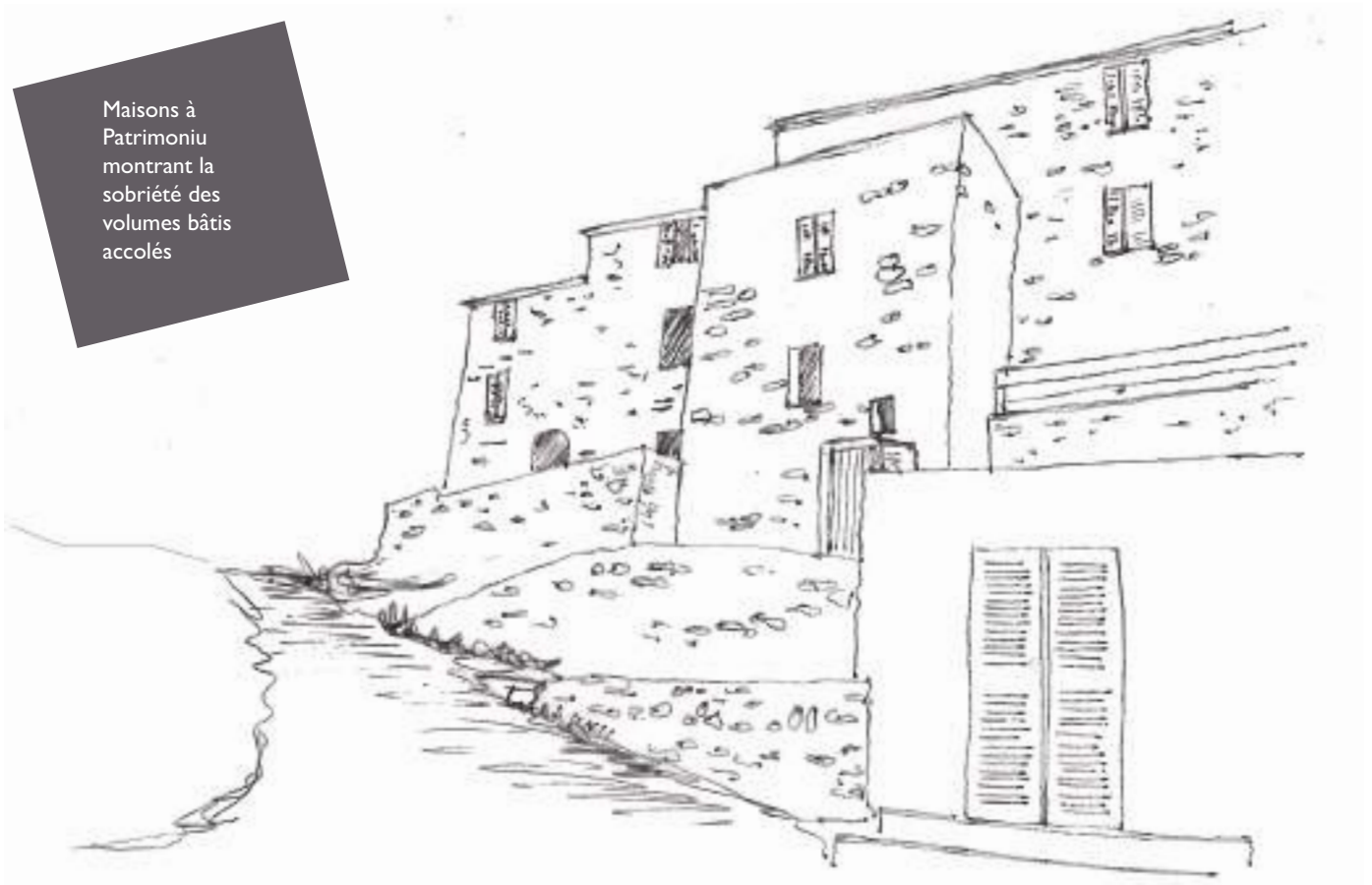
Le rapport à l'espace public doit particulièrement être traité dans les lotissements. Les espaces publics et privés doivent être bien distincts et lisibles. Cette notion de lisibilité passe par une hiérarchisation des voies, une organisation interne et réfléchie du lotissement, favorable à l'intégration du projet dans son environnement direct mais ne créant pas de gêne pour les co-lotis. 🌿

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU TERRAIN ET DU PAYSAGE

Avant d'entreprendre tout projet de construction il est recommandé d'évaluer la capacité du terrain et de son environnement à accueillir une ou plusieurs nouvelles constructions. La capacité d'accueil du paysage doit également être évaluée. Cela suppose de veiller, notamment à :

- ce qu'aucun nouveau bâtiment ne compromette l'harmonie de l'espace environnant en raison de ses volumes, de son orientation ou de son implantation ;
- préserver les arbres présents sur le terrain, qui recouvrent une certaine valeur patrimoniale ;
- préserver des vues dégagées sur le paysage ;
- la qualité du traitement des accès à la construction et de ses abords. 🌿

Maisons à Patrimoniū montrant la sobriété des volumes bâtis accolés



Volumétrie

Les constructions traditionnelles présentent des plans de forme géométrique simple et élémentaire : carré ou rectangulaire. Elles sont accolées et forment des bandes continues. Elles se développent en hauteur et présentent l'aspect de parallélépipèdes homogènes et compacts ; ces constructions sont sobres et austères. Aussi, dans les cœurs de villages ou de hameaux :

- Éviter de rompre le profil de la rue ou de créer une rupture dans la silhouette bâtie du village en y insérant des volumes aux proportions non traditionnelles.
- Respecter la sobriété et l'austérité des constructions existantes dans le cas d'opération de restauration.

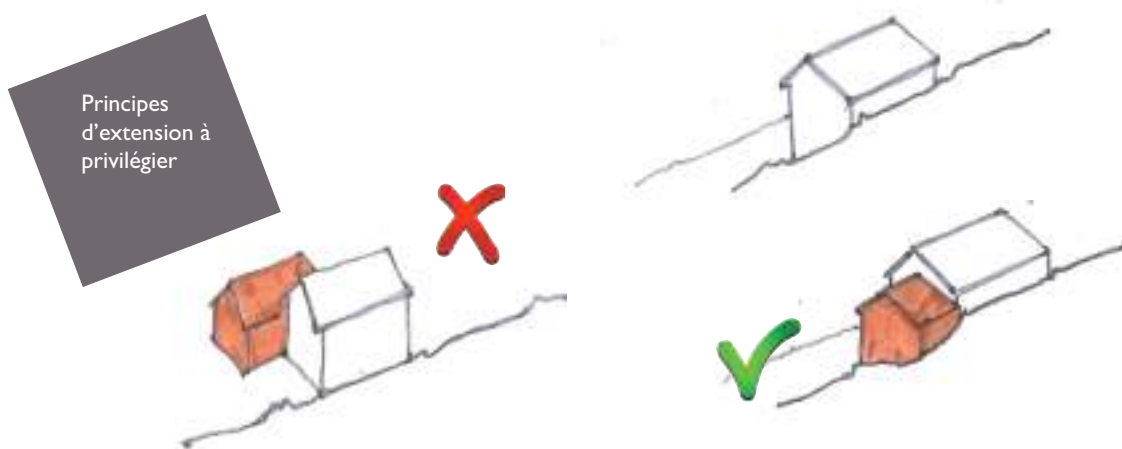


Règle générale

- Rechercher la sobriété des compositions architecturales basée sur l'utilisation de formes élémentaires et s'inspirer des proportions des volumes voisins pour ériger de nouveaux programmes.
- Assembler dans des séquences simples et homogènes les volumes en référence aux constructions des centres anciens.
- Utiliser une écriture architecturale sobre affranchie des pastiches régionalistes, des références étrangères telles que les lucarnes ou chiens assis et des standards industriels.

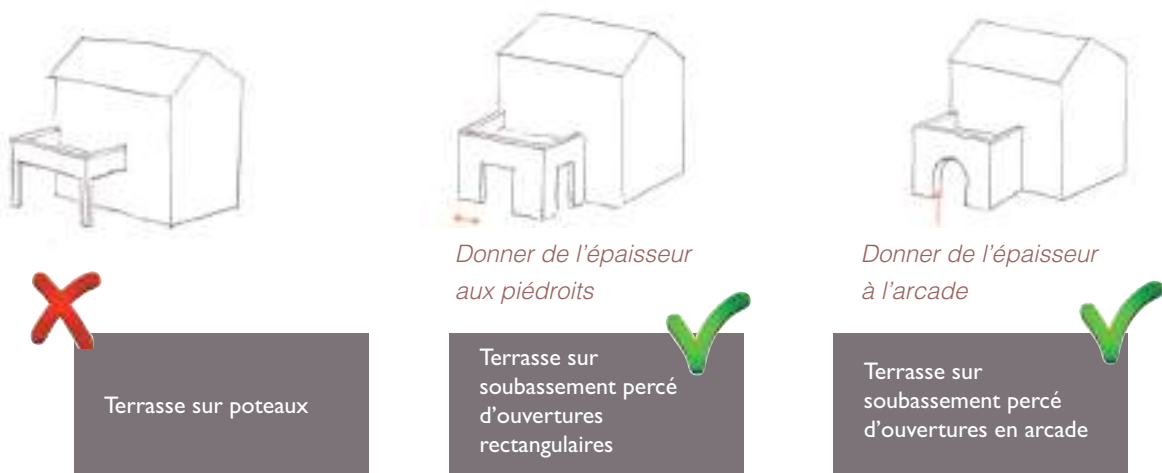
DANS LES NOYAUX ANCIENS OU DANS LEUR CONTINUITÉ IMMÉDIATE

- Éviter les constructions de plain-pied s'étalant au sol, préférer une construction sur plusieurs niveaux.
- Concevoir les extensions dans le respect des formes et proportions de l'architecture traditionnelle.
- Pour les extensions contigües des maisons existantes, préférer une implantation dans la continuité du pignon. Cette configuration favorise une meilleure intégration ainsi qu'une plus grande souplesse quant à la surface créée et au volume ajouté.



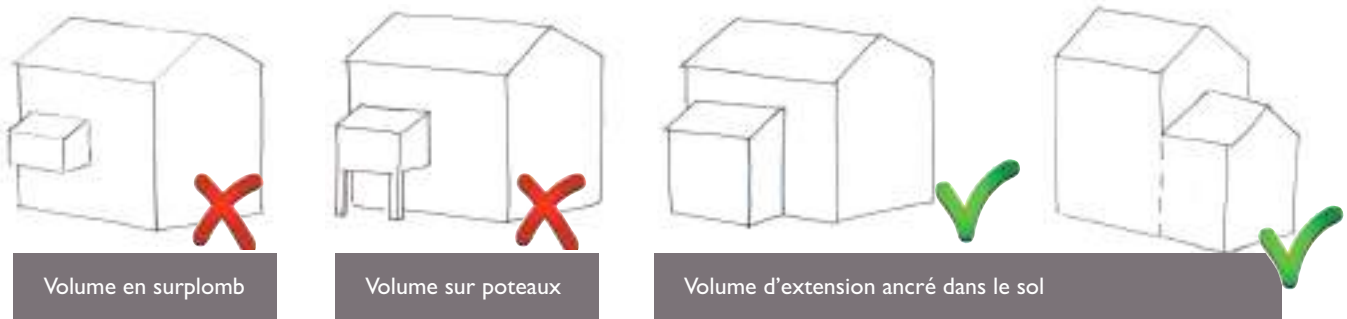
- Proscrire les poteaux visibles: dans le cas de la création d'une terrasse ou d'un nouveau volume en étage, l'espace inférieur sera refermé par des murs : les murs descendent jusqu'au sol.

L'épaisseur visible des arcs sera proche de celle des murs anciens, de l'ordre de 40 cm.



LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION

- Proscrire les édicules en surplomb ou les volumes en porte-à-faux.



- Proscrire les couvertures lourdes sur les terrasses et perrons situés au cœur des noyaux anciens. Préférer des couvertures en pergolas fer ou bois, qui peuvent être couvertes de végétation, de canisses ou bruyère.



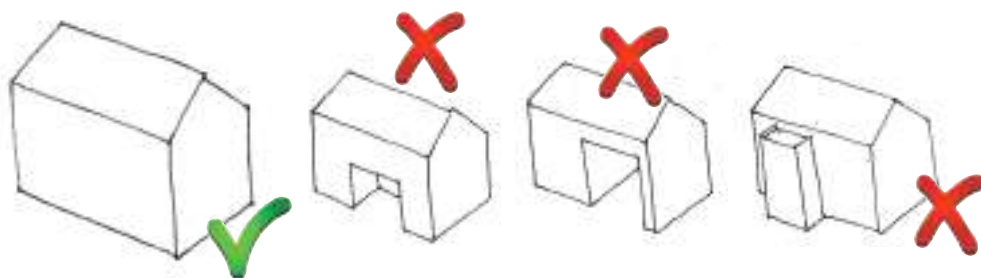
- Éviter les grandes surfaces vitrées de type véranda.

- Balcon: préférer une longueur de balcon inférieure à la longueur de la façade, une profondeur limitée à 1,2 m, un garde-corps léger réalisé en ferronnerie.

- Eviter de « creuser » les toitures pour la réalisation de terrasse de type tropézienne au niveau du dernier étage sous les pentes.



- Maintenir l'intégrité des volumes d'origine en évitant l'ajout ou la suppression d'éléments bâtis venant rompre la composition initiale. 🟢



Maintenir
l'intégrité des
volumes bâtis
en centre
ancien.

DANS LES ESPACES URBANISÉS PÉRIPHÉRIQUES AUX CENTRES ANCIENS OU DANS LES SECTEURS D'HABITAT DIFFUS

Dans les secteurs ayant connu un développement plus récent et présentant un tissu urbain moins dense que dans les villages ou hameaux traditionnels :

- Les constructions contemporaines peuvent être de plain-pied et s'étirer sur le sol si elles s'inscrivent dans la topographie.
- Les portes à faux sont admis s'ils servent la volumétrie générale du projet et révèlent le site. Leur acceptation est jugée au cas par cas.
- L'utilisation de figures locales est encouragée tels que la voûte ou le perron. Si ces interprétations sont judicieuses, non pastichées et dans des proportions justes.
- Les constructions vitrées, telles que les pergolas bioclimatiques sont admises pour leurs performances thermiques dès lors que leur écriture architecturale vient enrichir le projet.

Par ailleurs, les équipements publics sont considérés comme des éléments de repères dans le paysage bâti. Aussi, une plus grande variété des volumes, dans l'échelle et dans la forme, peut être autorisée pour s'adapter à l'usage des locaux et ne pas gêner la création architecturale.

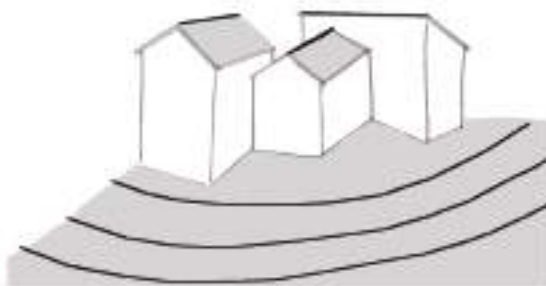
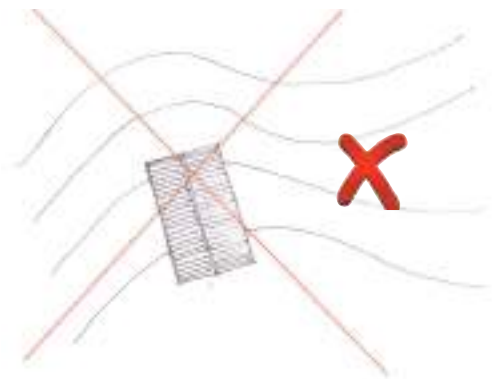
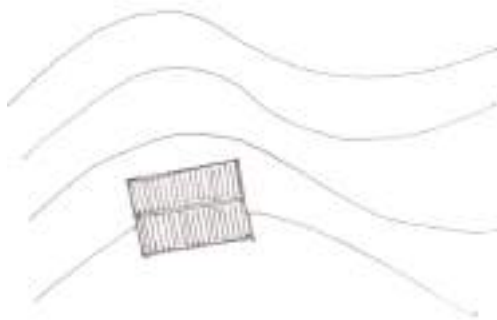
Toiture

Les toitures participent à la volumétrie d'ensemble d'une construction et leur traitement non maîtrisé peut impacter fortement les vues lointaines sur le paysage, et rompre l'harmonie du profil de la rue.



Règle générale

- Orienter la ligne de faîtage dans le même sens que les bâtiments attenants en cas de constructions accolées ou implantées le long d'une ruelle, et dans le sens des courbes de niveaux dans le cas où les constructions sont érigées loin des centres.

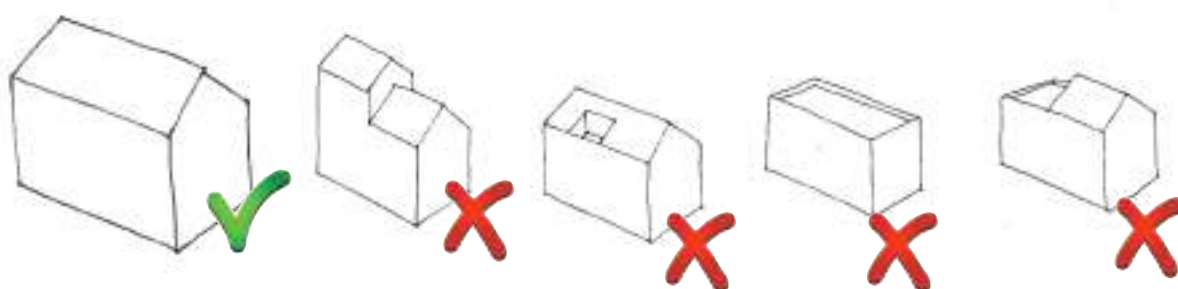


Implantation des projets dans les sites pentus : les lignes de faîtage suivent les courbes de niveaux

EN CENTRE ANCIEN

- Préférer des toitures en pente et composées, selon la largeur du pignon, d'un ou deux pans présentant le même pourcentage de pente, compris entre 30 et 38%.
Les toitures 4 pentes sont réservées aux maisons présentant un volume imposant telles que les maisons de maître.

- Éviter les modifications sur les toitures qui altèrent leur aspect originel.
- Éviter l'ajout d'éléments supplémentaires, ou le retrait d'une partie de la toiture.
- Respecter les matériaux de couvertures et les inclinaisons initiales. 🍃

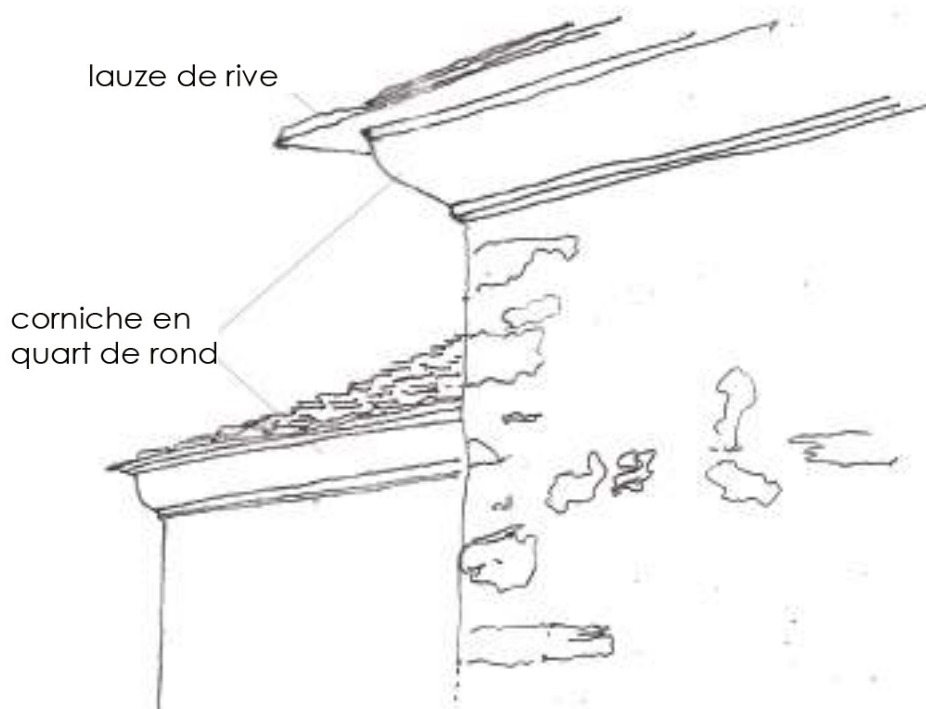


Maintenir l'intégrité des toitures du bâti en centre ancien.

- Préférer des souches de cheminée de forme simple.
- Éviter les conduits de cheminée adossés à une façade. 🍃

LES MAISONS DE MAÎTRES – I CASAMENTI

- Maintenir les toitures dans leur état initial : nombre de pans, pourcentage d'inclinaison, matériaux de couvertures.
- Reproduire les principes de toitures traditionnelles pour les programmes d'extension : inclinaison des pentes, et matériaux de couverture. 🌿



- Envisager sobrement les extensions ; elles ne présentent pas de toiture complexe à 4 pans, mais à 1 voire 2 pans.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- La forme des toitures sera adaptée au projet et pourra être constituée de pans inclinés ou de toitures terrasses. 🌿

L'HABITAT CONTEMPORAIN INDIVIDUEL

- Préférer des toitures sobres à 1 voire à 2 pans.

- Les toitures terrasses, issues de l'architecture vernaculaire, doivent occuper une juste proportion si elles ne couvrent pas la totalité des projets mais sont utilisées comme une ponctuation ou pour couvrir des volumes de liaisons.

Dans les zones plus éloignées, la toiture terrasse peut être utilisée plus largement si elle sert l'architecture des projets et favorise son intégration. 🌿

BÂTIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS SITUÉS HORS DES NOYAUX ANCIENS

- Les grands projets agricoles sont couverts par des toitures à 1 pan, à 2 pans ou par des toitures terrasses. 🌿

Compositions des façades



Groupements bâtis du Grand site composés de façades ordonnancées

EN CENTRE ANCIEN POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

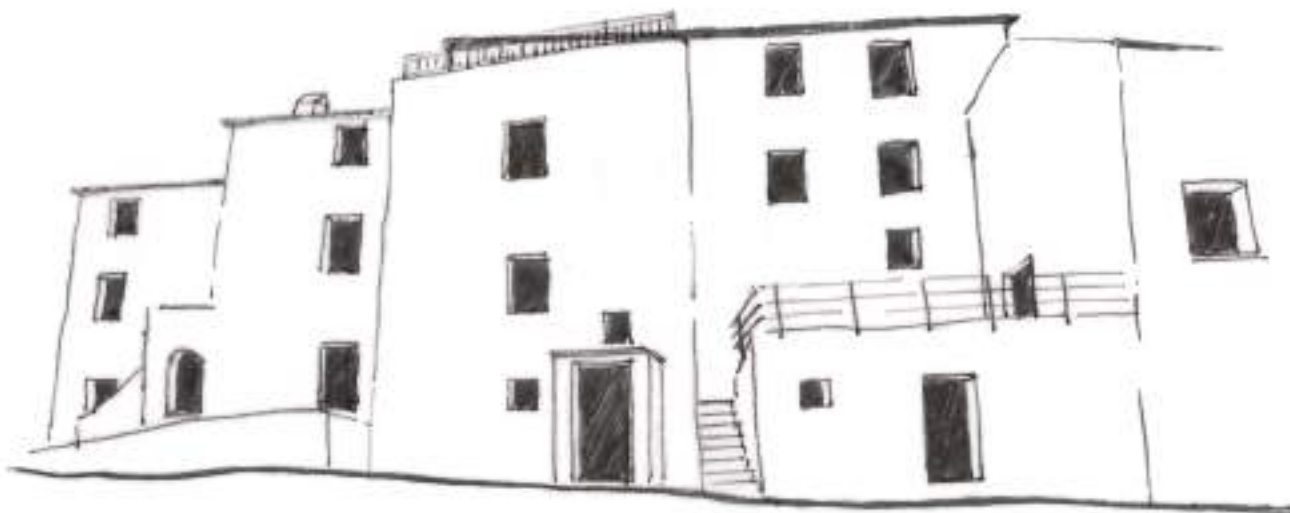
**La façade principale est généralement alignée sur la rue et est rythmée par la fréquence de ses ouvertures environ 1 vide pour 2 pleins.
Les ouvertures sont plus hautes que larges.**

- Les façades sont rigoureusement composées et tramées selon des axes verticaux créés par l'alignement des baies, et des lignes horizontales dues à l'alignement des linteaux et des appuis de fenêtres. Généralement elles sont simples, sobres et présentent peu d'ornements. Elles peuvent être animées par des balcons en saillie sur l'espace public, ou des terrasses composées comme des loggias pour les constructions plus récentes.

Certaines constructions bourgeoises peuvent présenter des éléments de décors :

- Encadrements des ouvertures et baies,
- Bandeaux,
- Corniches,
- Éléments de détails rapportés...

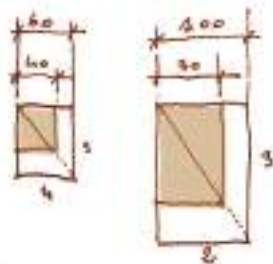
- Rechercher un ordonnancement des façades à travers un alignement horizontal et vertical des percements; cette recherche d'ordonnancement ne doit toutefois pas mener à une rigueur trop marquée, certains décalages pouvant être observés comme cela est le cas sur l'architecture traditionnelle.



Groupements bâtis du Grand site composés de façades ordonnancées

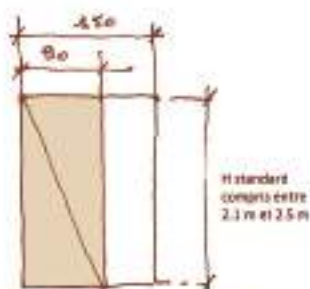
- Respecter l'importance des pleins par rapport aux vides selon le rapport traditionnel d'environ un vide pour 2 à 2,5 pleins.
- Créer des baies plus hautes que larges suivant les proportions suivantes ; par exception, sur le niveau d'attique, les baies pourront être de forme carrée, sans excéder 80 cm de largeur .

dimensions des fenêtres



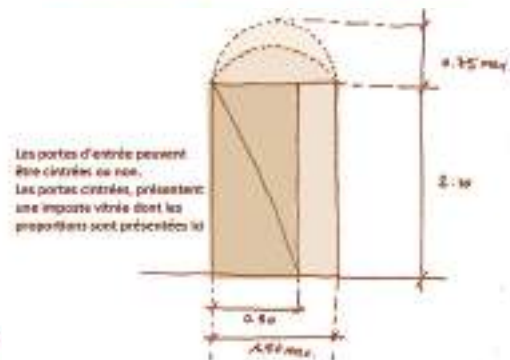
largeur
entre 40 et 100 cm

dimensions des porte-fenêtres



largeur entre 90 et 150 cm

dimensions des portes d'entrée



Proportions des baies traditionnelles des maisons de village

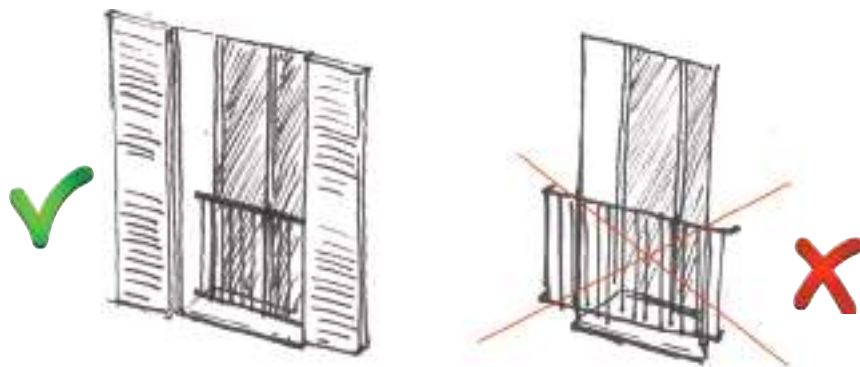
LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION

- Veiller à maintenir l'intégrité des rues, en préservant l'homogénéité des façades qui créent le décor de l'espace public. Il s'agit d'éviter d'altérer l'ordonnancement des façades sur la rue par :

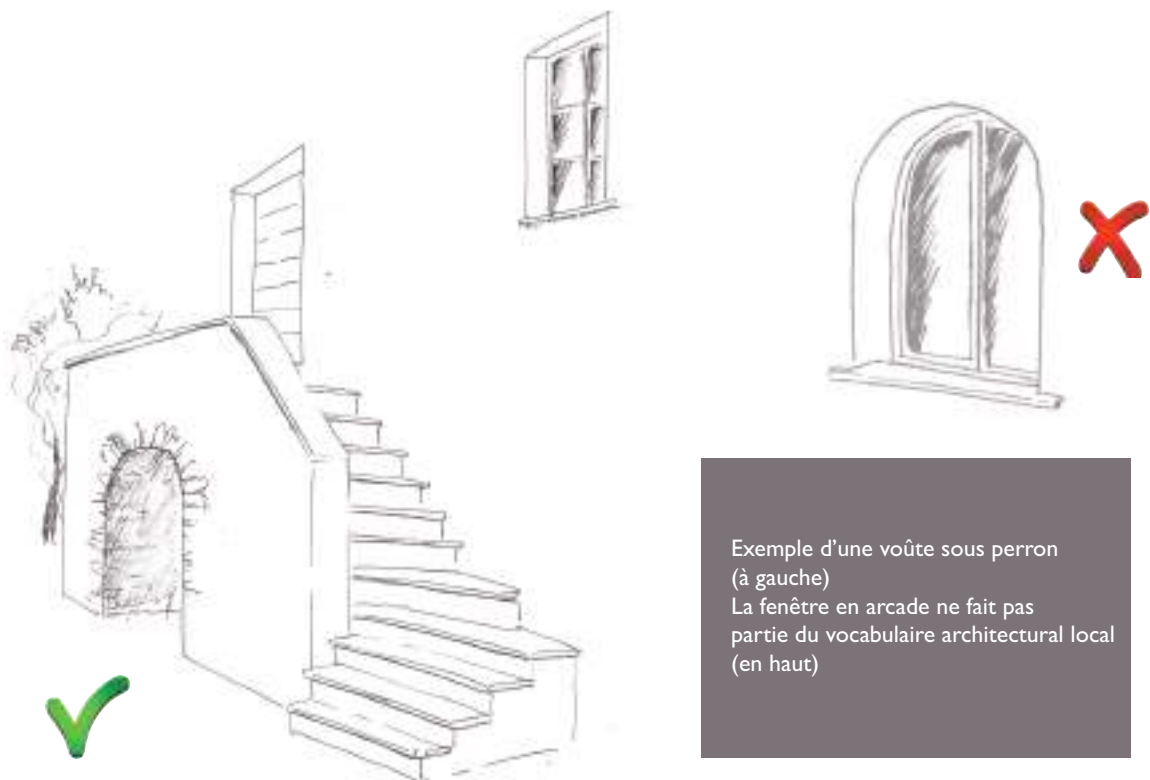
- une rupture du rythme des façades,
- une modification de la géométrie des ouvertures,
- l'ajout d'éléments de décors (bandeau, encadrements de baies...).
- la suppression ou l'ajout de balcon.

Les éléments de décors sont maintenus, réparés et restaurés selon les techniques d'origine.

- En cas de porte-fenêtre en étage ne donnant pas sur une terrasse ou un balcon, préférer un positionnement du garde-corps dans l'épaisseur des murs permettant des volets battants rabattables en façades.



- Réserver l'usage des arcades à certaines portes d'entrée et aux accès rez-de-chaussée sous perrons d'entrée ou sous terrasses ; éviter l'arcade sur les autres ouvertures et notamment sur les fenêtres et porte-fenêtres.



Exemple d'une voûte sous perron
(à gauche)
La fenêtre en arcade ne fait pas
partie du vocabulaire architectural local
(en haut)

- Éviter l'ajout de modénature type bandeaux et encadrements de baies pour les volumes les plus modestes ; un encadrement avec un enduit en relief pourra toutefois être réalisé autour des portes d'entrée.

Exemple d'encadrements autour des portes d'entrée



- Les résilles de réseaux aériens affectent considérablement la qualité des espaces publics et dégradent les ensembles bâtis, envisager leur intégration lors des travaux de restauration.
- Concevoir l'intégration des réseaux privés et les systèmes liés aux énergies renouvelables dans la composition d'ensemble du bâtiment. 🌱

EN CENTRE ANCIEN LES PROGRAMMES PUBLICS

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION PORTÉES PAR UN ACTEUR PUBLIC

- Participer à la création de l'espace public, par l'implantation d'équipements offrant des façades qualitativement composées et harmonieuses.
- Éviter les pastiches d'architecture étrangère au territoire.
- Les façades peuvent présenter de grandes ouvertures adaptées aux programmes avec des dimensions éloignées des standards traditionnels.
- Les éléments techniques sont intégrés pour être invisibles. 🌱

AU SEIN DES ESPACES URBANISÉS AUTRES QUE LES CENTRES ANCIENS

La composition des façades des projets est élaborée autour d'une trame rigoureuse et sobre organisée selon des axes verticaux et horizontaux. Ainsi, d'une manière générale :

- La sobriété des façades est privilégiée

- La composition des façades des projets est élaborée autour d'une trame rigoureuse et sobre organisée selon des axes verticaux et horizontaux.
 - Privilégier une sobriété des façades.
 - Les ouvertures présentent des dimensions rectangulaires généralement verticales. L'horizontalité peut être admise, dans de raisonnables proportions, si elle ne dessert pas l'architecture du projet.
 - Éviter la prédominance des vides en façade sur rue, notamment dans le cadre de bâtiments d'habitat collectif.
 - Éviter les pastiches d'architecture étrangère au territoire.
 - Éviter les pastiches de style régionaliste utilisant, par exemple, de grandes arcades sans épaisseur ou des placages fins imitant la pierre.
 - Dans les copropriétés, éviter les fermetures individuelles de terrasses et loggias par des baies vitrées, ou étudier un projet d'ensemble sur la copropriété définissant les modèles, matériau et couleur de ces fermetures ; éviter les vérandas de teinte blanche ou très claire qui contrastent fortement dans le paysage. 🌱



LES ÉQUIPEMENTS ANNEXES



Il est important de penser, « concevoir » les éléments techniques afin qu'ils ne parasitent pas la lisibilité des constructions.

LOCAUX POUBELLES (BÂTIMENTS COLLECTIFS)

- Intégrer ces éléments à l'architecture du projet.
- Prévoir l'espace suffisant pour la prise en compte du tri sélectif. ●

PARABOLES ET ANTENNES

- Éviter le positionnement en façades sur rue des paraboles et antennes. Étudier leur positionnement afin qu'elles impactent le moins possible le paysage (arrières de toiture...).
- Favoriser les paraboles de petite taille et de teinte proche du fond sur lequel elles sont placées afin qu'elles se fondent au mieux dans l'environnement.
- Préférer une mutualisation de ces équipements dans les copropriétés. ●

COMPTEURS ET BOÎTES AUX LETTRES

Les compteurs et boîtes aux lettres doivent être insérés au bâti ; dans les façades, murs de clôture donnant sur l'espace public.

Si ce positionnement n'est pas possible, il est nécessaire d'envisager d'aménager ces équipements dans des coffres en bois ou de les maçonner pour créer un élément de mobilier urbain par exemple... Le choix du coloris de ces équipements doit être une teinte proche du fond sur lequel ils sont placés. ●

ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'intégration de ces équipements, peut faire partie de l'écriture architecturale des nouveaux projets. Ils sont positionnés pour être le moins visibles possible : en toiture, en façade ou dans des aménagements extérieurs. Il est alors recommandé :

- D'éviter l'adossement en façade des moteurs extérieurs (chauffage/clim/chauffe-eau thermodynamique).
- D'intégrer les moteurs dans la façade lorsque cela est possible.

Lorsque l'intégration dans la façade n'est pas possible, il est recommandé d'opter pour :

- un positionnement sur un balcon ou une terrasse avec camouflés derrière des pare-vues bois...
- la création d'un local « technique ». Cette option permet d'améliorer les performances énergétiques tout en assurant une bonne intégration du dispositif, pour les habitants et pour les vues depuis l'espace public.

Quoi qu'il en soit, si la pompe à chaleur ne peut pas être intégrée dans le bâtiment, il serait souhaitable qu'elle ne soit pas visible depuis l'espace public.

En cas de mise en œuvre de panneaux solaires (ou photovoltaïques), il convient de penser leur positionnement afin qu'ils présentent la meilleure intégration possible. Ces panneaux doivent être envisagés comme une composante architecturale faisant partie intégrante du projet. Pour ce faire, il est recommandé d'éviter le positionnement en façades, souvent plus impactant que les autres solutions, sauf pour les cas où il offre une visibilité moins importante que sur la toiture.

Pour une installation en toiture, il est recommandé de :

- les regrouper et les aligner avec les ouvertures de façades
- préférer une implantation encastrée
- les intégrer à la forme de la toiture en composant notamment avec les autres éléments de toiture
- s'adosser à la pente du toit
- lorsque l'orientation le permet, préférer les toitures les moins visibles depuis l'espace public et les toitures secondaires. Sur ce point, il est conseillé d'étudier la possibilité de placer les panneaux sur des dépendances ou des appentis avant de les placer sur le bâtiment principal, surtout s'il est ancien
- choisir un capteur dont le coloris est en accord avec celui de la toiture.

LES SERRES BIOCLIMATIQUES

Ces constructions vitrées doivent être intégrées au projet et à l'environnement du site, par un choix de coloris sombres et des verres ne présentant pas l'aspect de miroirs.

- Les éoliennes individuelles à axe horizontal, sont adaptées aux zones rurales. Des autorisations d'urbanisme sont nécessaires pour implanter un aérogénérateur. Le bruit qu'elles occasionnent peut-être gênant. Il est conseillé d'étudier le positionnement de l'éolienne pour que ce système soit performant et rentable mais également pour une insertion esthétique dans le paysage du Grand site. 🌿

PISCINES

Les bassins doivent être inscrits dans la topographie et enterrés autant que possible. Les plages constituants les abords de piscines présentent des revêtements de teintes soutenues de couleurs « terres à brunes » et sont accompagnées de végétation.

Les céramiques et revêtements d'étanchéité utilisés pour le fond sont réalisés dans des teintes sombres et soutenues. 🌿

ABRIS DE JARDIN

Ces constructions doivent présenter une écriture architecturale inspirée des modèles traditionnels. Ces projets doivent être intégrés à l'environnement et ne présentent pas d'esthétique connotée et étrangère au vocabulaire local.

- Ces volumes bâtis font l'objet d'autorisation d'urbanisme.
- Des constructions de type pagliaghji, ou des restaurations lorsque cela est possible, sont encouragées pour assurer ce rôle d'abris de jardin. 🌿

GUIDE DES RECOMMANDATIONS
LA GAMME
DE MATÉRIAUX

LA GAMME DE MATÉRIAUX

Toitures

TOITURES INCLINEES

- Préférer une couverture en lauzes ou en tuiles canal ou romanes dans les tons rouge brun, en évitant les rendus tachetés



De gauche à droite : Lauzes, tuiles canal, tuiles romanes

- Préférer des gouttières et descentes d'eaux pluviales en zinc, en cuivre, ou en aluminium de teinte proche de celle de la façade, particulièrement sur les maisons de village.

- Cas particulier du hangar agricole (ou industriel) : la couverture peut être réalisée en profilés métalliques dans une gamme chromatique plus sombre que les façades du projet ou, ont la même teinte que les façades si les matériaux sont identiques (voir le nuancier bardage métallique ci-après). Il s'agit d'un choix esthétique et d'un parti architectural. Les panneaux solaires peuvent être installés en toiture s'ils sont intégrés au projet.

On recommande l'utilisation de chéneaux métalliques placés dans l'œuvre à la conception du projet pour les nouvelles créations. En cas de remplacement de gouttière, le métal est fortement conseillé.

- Cas particulier des équipements publics et collectifs : Il peut être envisagé d'autres matériaux de toiture, ce type de constructions pouvant se démarquer des toitures voisines, tout en assurant une bonne intégration dans le paysage. Ainsi il est préférable d'éviter les teintes très claires qui contrastent dans le paysage. 🌿

TOITURES TERRASSES

Équipements collectifs, habitat collectif, habitat contemporain non situé en centre ancien, bâtiment agricole...

- Dans le cas de toitures terrasses non accessibles, préférer un camouflage de l'étanchéité par exemple par de la végétation ou des granulats. Si l'étanchéité n'est pas camouflée, préférer des tons gris ou terre cuite.
- Les toitures peuvent être végétales, pour apporter de l'inertie thermique au projet et renforcer son système d'isolation. Vue depuis le grand paysage, la toiture plantée participe à la qualité du projet et favorise son intégration.



- Préférer des descentes d'eaux pluviales en zinc, en cuivre, ou en aluminium de teinte proche de celle de la façade. 🌿

Façades

D'une manière générale, préférer une finition des façades enduite ou en pierres apparentes. Pour le cas particulier des monuments remarquables et maisons de maître, préférer une finition enduite à la chaux.

Éviter de laisser apparentes les maçonneries de type parpaings, non destinées à l'être, surtout lorsqu'elles sont visibles depuis l'espace public. 🟢

ENDUITS

Pour les constructions constituées de murs de pierre, préférer un enduit à la chaux (contenant au maximum 10% de ciment prompt naturel) pour la longévité des supports et le confort hygrométrique qu'il apporte à l'intérieur du bâtiment. Encourager la suppression des enduits ciment lors des travaux de réfection.

Préférer une finition talochée des enduits. Les enduits écrasés sont déconseillés. 🟢

PIERRES

En cas de murs massifs en pierres ou de parement en pierres, préférer une pierre d'aspect et de couleur similaire à celle utilisée dans le site du projet (schiste ou calcaire selon les sites) et mise en œuvre selon un appareillage similaire à l'appareillage local.

L'appareillage peut être réalisé soit à joints secs avec calage de petites pierres, soit à joints à la chaux non garnis. Éviter les placages et préférer les parements d'épaisseur minimale 20 cm, les pierres étant posés à plat et non sur le champ. 🟢



Les placages et pierres posées sur le chant ou debout ne garantissent pas une bonne intégration du bâti



Pour une bonne intégration, les pierres sont posées à plat

APPUIS DE FENÊTRES

Sur les maisons de village, éviter les débords trop épais des appuis de fenêtre– Préférer des appuis en dalles de pierre. 🍃

BOIS

Habitat collectif, bâtiment agricole, équipements collectifs, maisons contemporaines hors centres anciens :

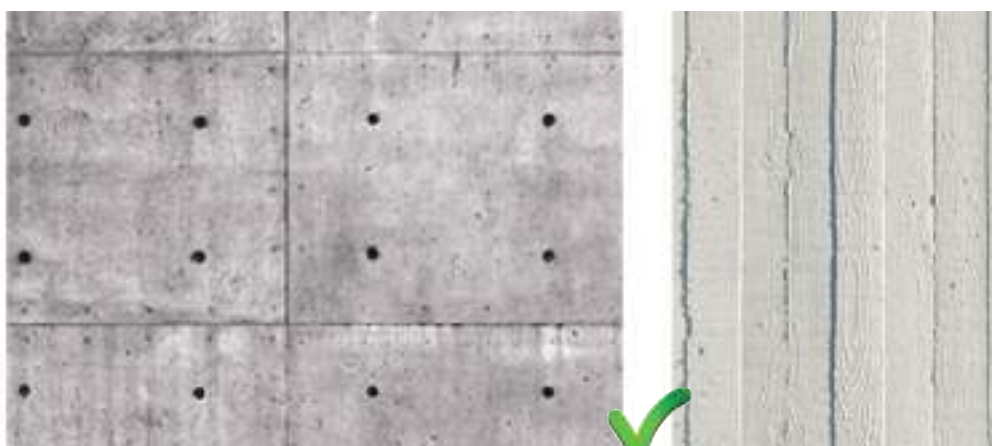
l'utilisation du bois doit se faire sans recourir à une architecture étrangère au territoire type chalet qui est à éviter sur le site. Le bois peut assurer une bonne insertion dans le site s'il est judicieusement utilisé et peut selon les cas être laissé brut pour un aspect grisé, saturé, lasuré ou peint dans des tons neutres et soutenus proches des tons recommandés pour les enduits. 🍃

MÉTAL

Hangar agricole : Les bardages métalliques constituant la peau des bâtiments peuvent être nervurés, ondulés, à motifs ou lisses, de finition mate. Ces bardages peuvent être combinés dès lors qu'ils enrichissent la composition des projets. 🍃

BÉTON BRUT

Hangar agricole, équipement collectif : certaines constructions en béton peuvent être laissées brutes par choix esthétique, où la vue des banches en métal ou en bois par motifs de transfert, peut faire partie d'une écriture architecturale. 🍃



Motifs de banches laissés dans le béton pouvant participer à la conception architecturale

Il peut être envisagé des matériaux différents en façades des équipements publics et collectifs, qui peuvent se démarquer des constructions voisines, tout en assurant une bonne intégration dans le paysage. Ainsi il est préférable d'éviter les teintes très claires qui contrastent dans le paysage. 🍃

CAS PARTICULIER DES STRUCTURES LÉGÈRES IMPLANTÉES SUR LE LITTORAL

Elles pourront être composées de toiles, de canisses... de bois ou de métal, pour les possibilités qu'ils offrent et facilités de démontage.

Les matériaux issus de l'architecture pérenne sont à éviter (PVC/Béton, plâtre, carrelage, ciment, verre – tuiles en terre, cuite, lauze).

Les façades et la toiture sont composées du même matériau. 🌿

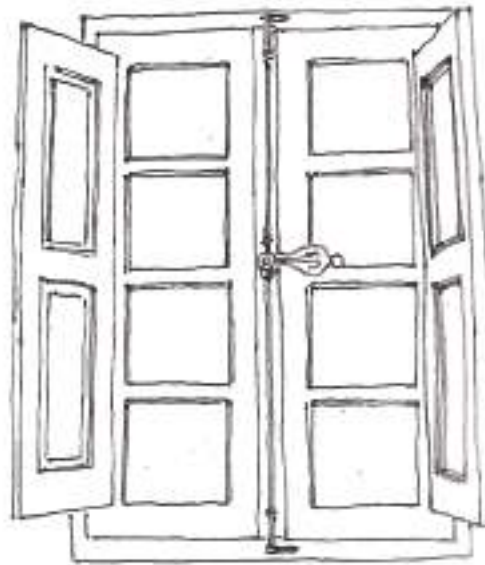


Menuiseries

FENETRES ET PORTE-FENETRES

- D'une manière générale, préférer des huisseries en bois ou en aluminium mat.
- Pour les maisons de maître, préférer des modèles conformes aux modèles originaux, souvent constitués d'huisseries en bois à petits carreaux.
- Des menuiseries en fer ou acier peuvent être envisagées sur les bâtiments agricoles. 🌿

Fenêtres à petits
carreaux et
alabette (volets
intérieurs) bois



VOLETS

- Préférer l'usage du bois sur les maisons de village, monuments remarquables, maisons de maître et autres constructions des centres anciens.



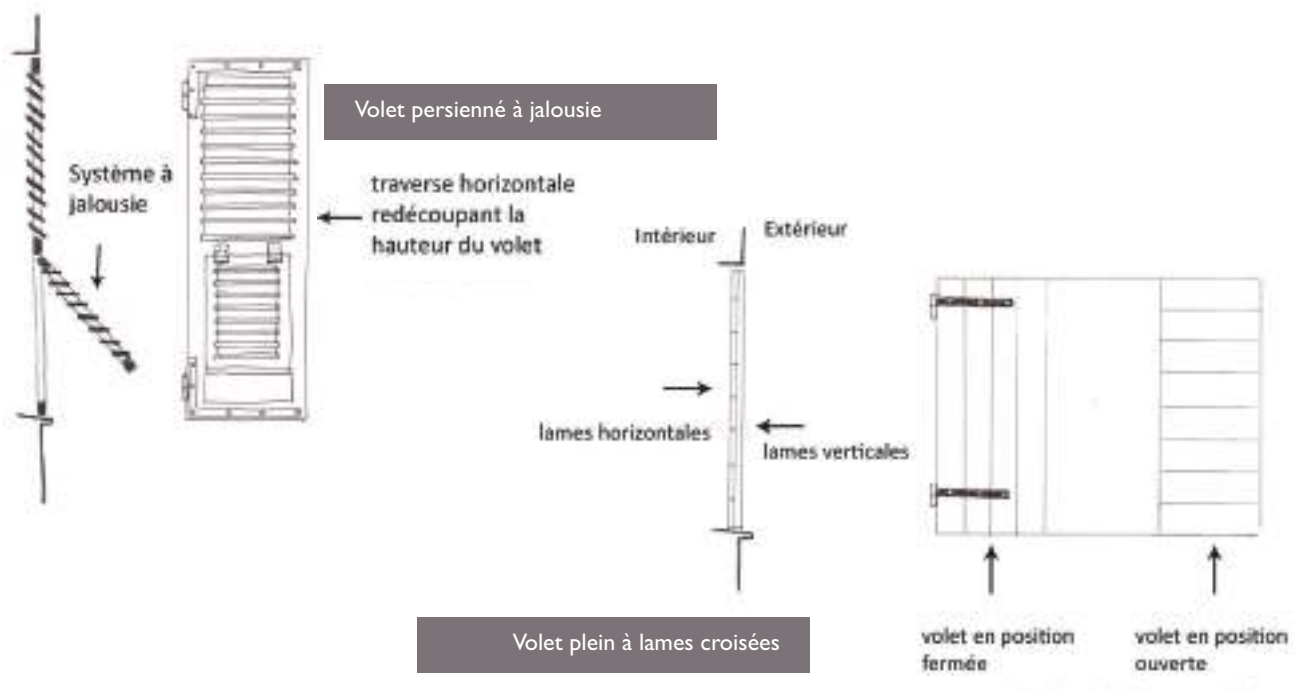
- Préférer l'usage du bois ou de l'aluminium mat pour les autres constructions.
- Préférer des volets battants composés de vantaux rabattables en façade, pleins ou persiennés, particulièrement dans les centres anciens.

VOLETS BATTANTS PLEINS

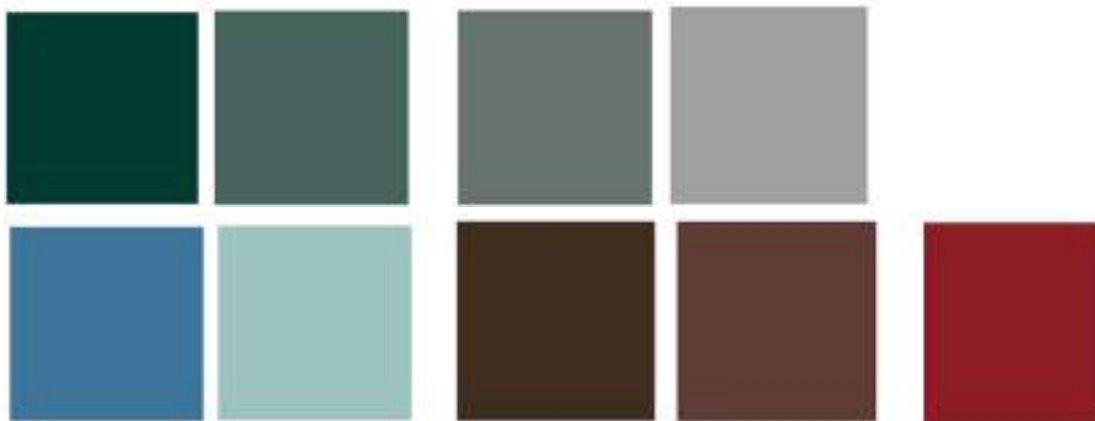
- Éviter les modèles dont les lames sont maintenues par des barres et écharpes figurant un motif en Z.
- Préférer des lames verticales fixées sur des lames croisées horizontales ou directement sur les pentures du volet.

VOLETS BATTANTS PERSIENNÉS

- Préférer des lames à la génoise : lames assez larges, en surépaisseur par rapport au cadre du volet. Une traverse horizontale redécoupe le volet dans sa hauteur, même en l'absence de jalousie.



- Dans les centres anciens, éviter les volets roulants et les volets repliables en tableaux de baies, dans l'épaisseur des murs sauf lorsque ce modèle s'impose techniquement au regard de la composition de la façade.
- Éviter la pose des volets sur pré-cadres. Préférer une pose sur gonds scellés dans la maçonnerie.
- Dans les constructions en copropriété, il est souhaitable que tous les logements possèdent le même modèle de volet (même modèle, même matériau, même finition). Lors d'interventions individuelles telles que le remplacement des menuiseries d'un logement, respecter le modèle existant sur la copropriété.
- Pour les volets bois, préférer une finition lasurée ou peinte dans les tonalités du nuancier ci-après.
- Dans le cas de volets roulants, éviter les coffres extérieurs.
- Dans les immeubles faisant rue des centres anciens, remplacer les volets à l'identique des modèles traditionnels, généralement persiennés.
- Sur les équipements collectifs, éviter les menuiseries et occultations blanches ou très claires qui présentent un impact important dans le paysage proche et lointain.
- Sur les constructions d'habitat collectif, éviter les occultations blanches ou très claires qui présentent un impact important dans le paysage proche et lointain. En cas de mise en place de stores, encourager la mise en place d'un modèle unique pour la copropriété, dans des teintes soutenues. 🍃



Gamme chromatique des volets

PORTES



D'une manière générale, encourager la restauration des portes traditionnelles lorsque cela est possible.

- Préférer l'usage du bois dans les centres anciens et constructions anciennes ; l'aluminium mat peut-être une alternative dans les autres constructions.

- Préférer des modèles traditionnels dans les centres anciens et bâtiments anciens.



Modèles traditionnels sur le Grand site de la Conca d'oru

PORTES D'ENTRÉE EN PANNEAUX DE BOIS

Cette configuration est adaptée aux ouvertures assez larges, et particulièrement aux baies en arcade avec imposte vitrée sur la partie cintrée. Les nouvelles portes pourront être réalisées sur ce modèle lorsqu'elles présentent deux vantaux. Les modèles traditionnels présentent une subdivision généralement basée sur trois panneaux par vantail, avec ou sans motifs.

PORTES D'ENTRÉE EN LAMES DE BOIS

Pour les entrées à linteau droit, généralement plus modestes, les portes peuvent être constituées de lames de bois horizontales. Ces lames présentent de préférence une largeur variable.

PORTES DE CAVES À LAMES VERTICALES

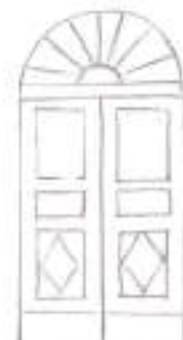
Elles peuvent être en lames de bois mises en œuvre horizontalement ou verticalement dans un cadre.



porte de cave



porte à lames horizontales



Principe de division des panneaux bois

Modèles traditionnels de portes

FINITION

- Pour les portes en bois, quel que soit le modèle, préférer une finition soit lasurée soit peinte dans la même teinte que les volets.
- Pour les portes en aluminium, choisir la teinte dans le nuancier ci-après dans une finition mate. Le blanc est à éviter.



Garde-corps (feronneries et maçonneries)

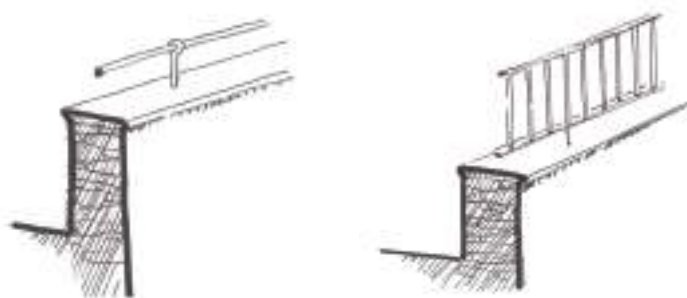


D'une manière générale, préférer des modèles inspirés des modèles traditionnels dans le choix de la forme, des matériaux et des gammes chromatiques.

- Soit en maçonnerie pleine, réalisés en pierres apparentes ou en maçonnerie enduite en continuité du mur de façade.
- Soit en fer à barreaudage vertical, éventuellement agrémentés sobrement de boules décoratives ou d'une frise horizontale sous la main courante.
- Soit une combinaison des deux mêlant une partie basse maçonnée surmontée d'une partie en ferronnerie.



Garde-corps traditionnel en pierres délimitant un perron



Garde-corps maçonnés surmontés d'une ferronnerie



Garde-corps sobres à barreaudage vertical

LA GAMME DE MATÉRIAUX

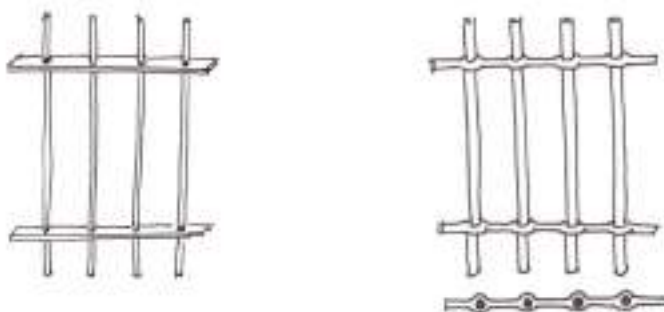
- Éviter les modèles en PVC, en aluminium ou en bois car ils présenteront des sections plus épaisses.

- Préférer des tonalités de gris et de bruns, ou des tons sobres assortis aux volets. ●



- Sur les immeubles faisant rue des centres anciens et maisons de maître, préserver et restaurer les modèles originaux (garde-corps et autres éléments de ferronnerie).

- Les grilles de fenêtres respecteront les mêmes principes de sobriété.



Modèles sobres de grilles de fenêtres inspirés du vocabulaire traditionnel

Clôtures

Il est préconisé de restaurer les clôtures existantes traditionnelles (murs en pierres)

- Pour les maisons de village, éviter la fermeture des perrons et pas de porte, qui constituent des espaces ouverts et accueillants, souvent lieu de partage et d'échange dans la vie sociale du village
- Traiter cette interface dans la continuité de l'espace public : éviter l'utilisation de matériaux et de couleurs qui rompent avec le traitement de l'espace public. 🌿



Traitements d'accès privés dans la continuité de l'espace public, soulignant l'ouverture des perspectives et l'architecture d'ensemble du village



Traitement contrasté des marches d'accès à l'habitation créant une rupture avec l'espace public

LES NOUVELLES CLÔTURES

- Préférer soit des murs pleins en pierres apparentes (pas de placage) ou enduits, soit des éléments de ferronnerie présentant les mêmes caractéristiques que les garde-corps métalliques (voir ci-avant). Dans le cas de murs enduits, choisir une teinte dans le nuancier de façades.
- Éviter les grillages en panneaux soudés rigides.
- Éviter les clôtures trop hautes qui ferment la vue et bloquent les perspectives sur l'espace environnant.
- Les clôtures peuvent être doublées de végétaux, embellissant ainsi l'espace public.

Voir les recommandations sur la palette végétale en partie 4 du présent guide. 🌿

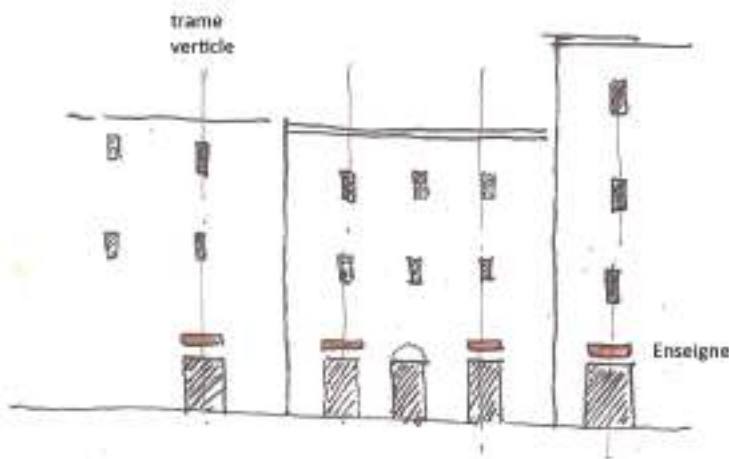
PORTAILS ET PORTILLONS

- Préférer des modèles en bois ou en fer de composition simple et sobre. Eviter le PVC et l'aluminium. 🌿

Enseignes

COMMERCES EN REZ DE CHAUSSEE

- Trouver un juste équilibre entre continuité verticale avec le reste de la façade et annonce de la fonction commerciale.
- Privilégier un traitement de la façade du commerce identique à celui de la façade de la construction pour conserver la bonne lecture architecturale de l'ensemble de la façade (même matériau, même teinte).
- Éviter les coffres de volets roulants en saillie extérieure.
- Éviter les casquettes horizontales rompant la verticalité de la façade.
- Concevoir la mise en place des enseignes dans le respect de la lecture du volume bâti, le plus sobrement possible.
- Éviter les panneaux pleins et privilégier d'autres solutions telles que les lettres détachées peintes ou en fer rapportées en façades, les enseignes en drapeau ou le signalement au sol. La simplicité de l'information sert aussi son efficacité.
- Opter pour la sobriété des polices d'écriture.
- Concevoir les enseignes en respectant les proportions du volume bâti et la trame des façades. 🍃



Principe de traitement des commerces en rez-de-chaussée - maintien de la trame verticale

BÂTIMENTS AGRICOLES

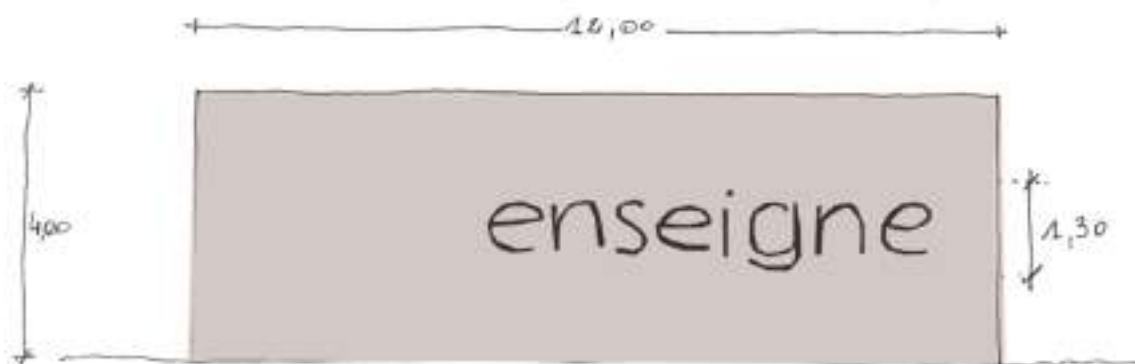
On recommande la simplicité visuelle et la sobriété, favorable à la lisibilité.

Les enseignes sont composées de lettres détachées en métal ou peintes sur la façade principale.

Leur hauteur n'est pas supérieure au tiers de la façade.

Une seule enseigne par établissement est envisagée.

Les enseignes clignotantes et lumineuses sont interdites en site classé hormis pour les pharmacies.














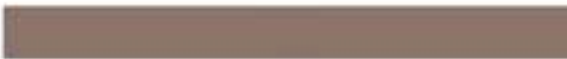










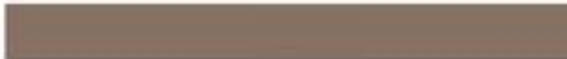
Croquis d'une enseigne sobre sur un volume agricole

GUIDE DES RECOMMANDATIONS

LE NUANCIER DE COULEURS

Enduits de façades.
Nuancier des couleurs

La palette couleur peut évoluer en fonction des techniques et matériaux. Le CAUE, l'ABF et les architectes ont vocation à aider les porteurs de projets privés, notamment, sur les questions de coloration.

	RAL 085 60 10	
	RAL 075 60 20	
	RAL 060 60 20	
	RAL 060 70 20	
	RAL 060 80 05	
	RAL 100 80 10	
	RAL 050 50 10	
	RAL 040 60 05	
	RAL 075 70 20	
	RAL 080 80 20	
	RAL 060 70 10	
	RAL 070 70 10	
	RAL 060 60 10	
	RAL 060 50 10	

LE NUANCIER DE COULEURS

Pour les équipements collectifs, des teintes différentes peuvent être adaptées tout en évitant les teintes très vives et les teintes très claires qui contrastent trop avec le paysage environnant.

Pour les monuments remarquables et maisons de maître, il est préconisé d'effectuer une recherche de pigments sur l'existant afin de retrouver les teintes d'enduit d'origine.

Les couleurs proposées ci-dessous sont issues du nuancier RAL 2D DESIGN.

La palette couleur peut évoluer en fonction des techniques et le CAUE, l'ABF et les architectes ont vocation à aider les porteurs de projets privés sur les questions de coloration.

Dans tous les cas de figure, il est préférable de limiter le recours à la couleur noire et de lui préférer des tonalités de gris.

Façades des constructions

ENDUITS

Éviter les teintes très vives et les teintes très claires qui contrastent beaucoup avec le paysage environnant. Les teintes des façades pourront être choisies dans le nuancier ci-dessous et pourront être précisées et adaptées dans chaque PLU.

Un même projet pourra associer plusieurs teintes d'enduit dans la mesure où chaque teinte est appliquée sur un volume distinct.

Les teintes dans les tonalités très grises souvent présentes sur le site mais liées à une utilisation inadaptée du ciment, ne sont pas à propager. 🌱

BARDAGES MÉTALLIQUES (BÂTIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS)

Bardage métallique - Bâtiments agricoles



RAL 060 20 05



RAL 000 50 00



RAL 120 50 10



RAL 060 40 10



RAL 070 60 10









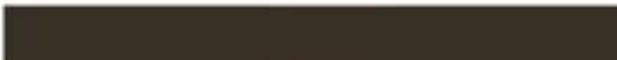




CAS PARTICULIER DE STRUCTURES LÉGÈRES IMPLANTÉES SUR LE LITTORAL : BOIS, MÉTAL

Il est recommandé l'utilisation de couleurs soutenues : du brun au vert passant par des tonalités d'ocre.



Volets et portes

En centre ancien hors maisons de maître et monuments remarquables pour lesquels une recherche par pigments est recommandée.

	RAL 030 30 40	
	RAL 040 30 30	
	RAL 060 30 10	
	RAL 070 20 10	
	RAL 200 40 05	
	RAL 180 30 10	



RAL 190 20 20



RAL 200 80 10



RAL 190 70 10



RAL 260 40 20



RAL 000 65 00






RAL 000 60 00



Fenêtres et portes-fenêtres

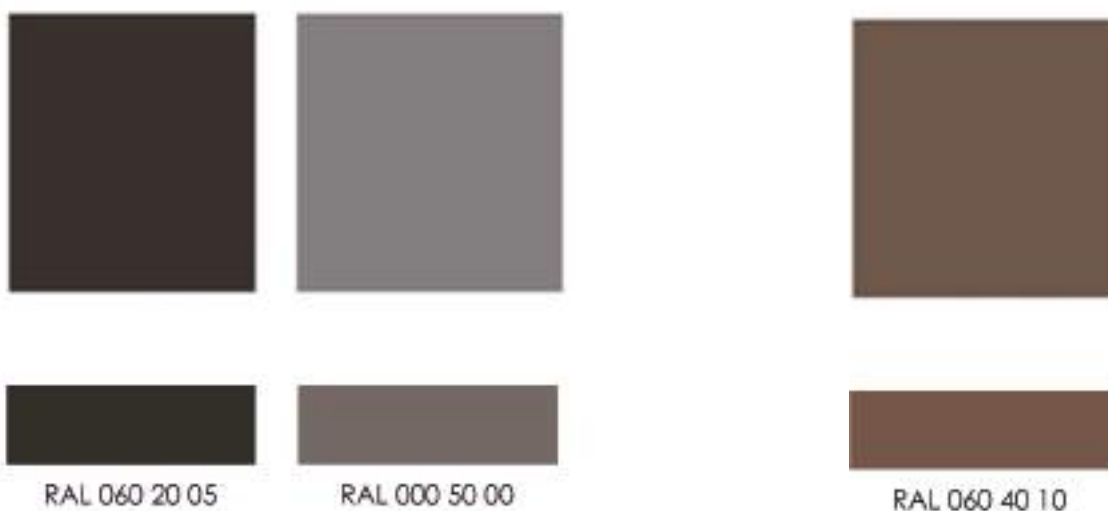
En centre ancien hors maisons de maître et monuments remarquables pour lesquels une recherche par pigments est recommandée.

	RAL 120 50 10	
	RAL 120 60 10	
	RAL 000 55 00	
	RAL 000 80 00	
	RAL 060 80 05	
	RAL 060 30 05	
	RAL 060 30 20	
	RAL 050 30 10	

MAISONS CONTEMPORAINES ET BATIMENTS AGRICOLES

Les teintes oscillent entre le gris et le brun dans des intensités sombres et soutenues, et ne présentent pas de finition brillante.

Le bois éventuel est de préférence traité un rendu naturel ou gris.



GUIDE DES RECOMMANDATIONS
LES PALETTES
VÉGÉTALES

Principes directeurs du choix de l'essence

LE CHOIX DE L'ESSENCE DOIT ÊTRE FAIT EN PRENANT EN CONSIDÉRATION :

- la nature du sol,
- l'exposition (soleil, ombre, mi-ombre),
- la volumétrie de l'espace,
- le développement prévisible de l'arbre (volume, hauteur, « encombrement »),
- le développement prévisible du système racinaire (rôle dans le maintien des sols notamment),
- la gestion future (croissance lente, croissance rapide),
- le feuillage (caduc, persistant, marcescent) ,
- la couleur et la période des floraisons,
- la composition de l'ensemble en cas d'associations végétales (varier les feuillages, les floraisons en évitant l'effet catalogue) ,
- la nature du site,

Près d'une maison, il est recommandé de préférer un arbre caduc, car il fournit de l'ombre en été, et laisse passer la lumière en hiver.

Dans les nouveaux aménagements, il est essentiel de prendre en compte le contexte paysager.

RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA DISTANCE DE PLANTATION



Rappel. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du collet (niveau du sol où est planté l'arbre), jusqu'à la cime.

EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ

Pour une haie, en l'absence de réglementation locale ou d'usage

- Pour les arbustes de moins de 2 m de haut, une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice doit être respectée.
- Pour les arbres de 2 m de hauteur ou plus, une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice doit être respectée.

SI LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ EST UN MUR

Dans le cas d'un mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur. Les espaliers peuvent être plantés de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais les espaliers ne pourront pas dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire a le droit d'y appuyer les espaliers.

- **Dans le cas d'un mur appartenant au voisin**, la distance est mesurée à partir de la face du mur qui donne chez vous ;

- **Dans le cas d'un mur vous appartenant**, la distance est mesurée à partir de la face du mur orientée vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part du voisinage.

LE LONG DES ROUTES

LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La distance de plantation pour les arbres ou les haies à respecter est de 2 m avec la limite du domaine public routier.



Rappel: l'article R. 116-2 du code de la Voirie routière punit, au titre de la police de la conservation, de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui notamment, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

Toute plantation nouvelle en deçà de cette limite constitue une infraction et les plantations existantes sont soumises à une obligation d'élagage des branches et des racines à l'aplomb de la voie, à la diligence des propriétaires ou, à défaut, par une mesure d'office de l'administration et aux frais de ces derniers. Il convient cependant de préciser que ces dispositions, relevant des textes de 1989 portant codification du code de la voirie routière en ce qui concerne les plantations longeant les routes départementales et communales, ne s'appliquent qu'aux plantations à venir ; les plantations faites antérieurement aux textes précités et à des distances moindres que celles prescrites peuvent être conservées.

Toutefois les sujets morts doivent être abattus et ne peuvent être remplacés qu'en observant la distance de deux mètres. Il n'existe pas de règlement de voirie qui puisse permettre d'arrêter les distances de plantations d'arbres ou de haies à des distances inférieures ou supérieures aux limites précitées. Toutefois, ces dispositions ne préjugent pas de l'application éventuelle de mesures de suppression des plantes gênantes, afin de satisfaire aux conditions de création de servitudes de visibilité déterminées à l'article L. 114-2 du code de la Voirie routière, ainsi qu'aux opérations de débroussaillage prévues à l'article L. 114-8 du même code.

LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Les plantations dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux.

À UN CARREFOUR

- **Les arbres ne doivent pas dépasser la hauteur de 3 m** dans un rayon de 50 m à partir du centre du carrefour.
- **Les haies ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 m** par rapport au niveau de la chaussée et sur une longueur de 50 m à partir du centre du carrefour.

Arbre, haie, bosquet agricole

Les arbres, haies et bosquets jouent des rôles essentiels au sein du milieu agricole. Ils accompagnent la trame parcellaire et sont des refuges pour la biodiversité. Ils régulent les pluies, l'érosion et les crues. Ils drainent les sols en hiver et préservent la ressource hydrique estivale jouant un rôle face au risque incendie. Si les haies monospécifiques sont à proscrire car elles ne remplissent que rarement les fonctions évoquées précédemment, **il est préférable d'implanter des haies diversifiées et pluristratifiées**. Ainsi plus la haie ou le bosquet sera diversifié, plus les services qu'il peut rendre seront efficaces.

Afin de prévenir de la bonne reprise d'une haie et ou d'un bosquet, **il est recommandé de planter durant la période de repos végétatif soit l'hiver, d'octobre à mars**. Le choix des végétaux est la garantie d'une bonne reprise de la haie, ainsi avant le choix et la plantation des essences végétales, il convient de bien observer le lieu de plantation. **Les éléments primordiaux à prendre en compte sont le type et la qualité du sol et le climat avec une grande attention à la présence de l'eau**. Afin d'assurer le bon choix des végétaux, il convient au mieux de relever quelles sont les essences qui semblent le mieux adaptées au lieu. Par exemple, la présence de peupliers, de figuiers, de frênes, d'eucalyptus et d'aulnes indique la présence d'eau proche. À l'inverse : romarins, cistes, genévriers, myrtes, filaires indiqueront un milieu plutôt sec. **Le relevé d'échantillons de végétaux présents sur le lieu peut être utile pour un pépiniériste** afin de choisir au mieux des végétaux qui ne demanderont que peu d'entretien et d'irrigation sauf les étés des trois premières années.

HAIE CHAMPÊTRE DIVERSIFIÉE

RÔLE

assure une protection des cultures, des animaux en pâtures
augmente l'hygrométrie du sol et limite son dessèchement
produit du bois de chauffage
corridor écologique

EMPLACEMENT

en limite de propriété, de champ ou sur les talus, assurant ainsi la séparation des terrains

CONSTITUTION

arbres ou arbustes caducs issus de la palette végétale recommandées ci-après

HAUTEUR

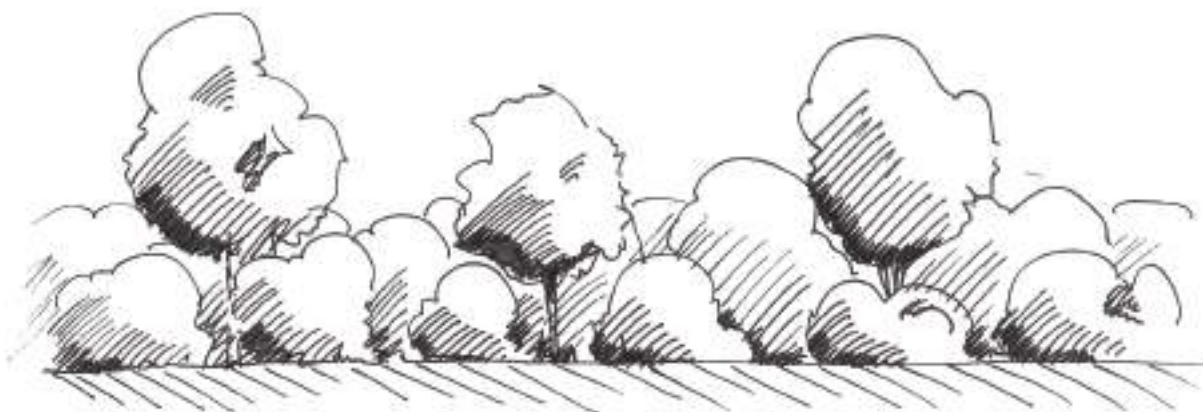
comprise entre 2,5 m et 10 m

MISE EN ŒUVRE

plantation sur une ou deux rangées selon la place disponible. La plantation sur deux rangs permet d'avoir une haie plus dense

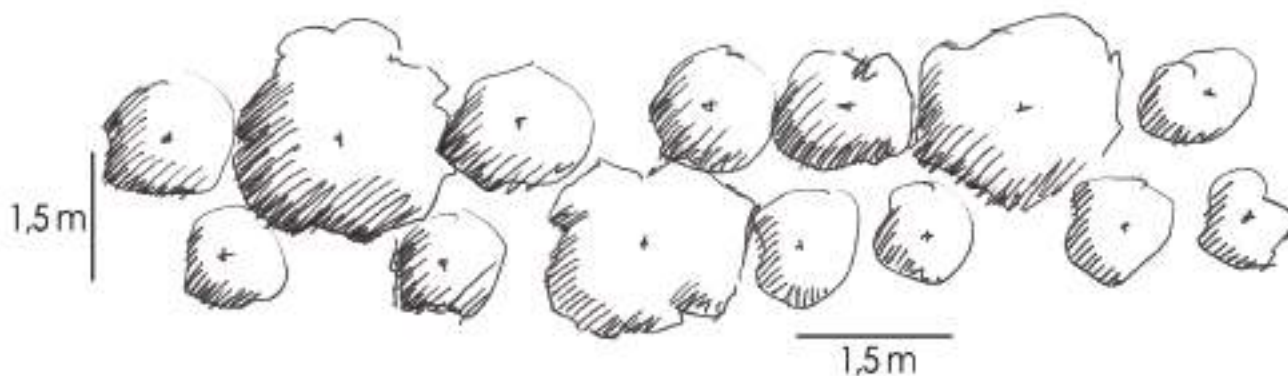
ENTRETIEN

taille ponctuelle pour maintenir la longévité des sujets



Principe de la haie champêtre diversifiée vue face : haie variée, port libre

6-7 m



Principe de la haie champêtre diversifiée vue plan

BOSQUET

DÉFINITION

Petit massif boisé de superficie comprise entre 500 m² et 0,5 ha

RÔLE

Permet de casser les alignements rectilignes des parcelles de vignes
Participe à la diversité végétale du Grand site

Il existe deux types de plantation.

PLANTATION AÉRÉE

2 m entre les arbres de haut jet (Chênes, Eucalyptus, Peupliers, Muriers, Pins, Cyprès...), 6-8 m entre les cépées / arbres plus modestes (Figuiers, Oliviers, Erables, Aulnes, Génévriers, Sureaux) et environ 3-4 m pour les arbustes (Cistes, Arbousiers, Filaires, Genêts, Buis...)

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

Cette implantation laisse suffisamment de place aux différents végétaux pour une croissance naturelle (pas de taille, pas de gênes entre les végétaux, pas d'abattage ni d'éclaircies nécessaires). Cependant, les végétaux ayant davantage de place prendront plus de temps à atteindre une forte hauteur. Les végétaux tendront à se développer en épaisseur plutôt qu'en hauteur.

PLANTATION SERRÉE

6-8 m entre les arbres de haut jet (Chênes, Eucalyptus, Peupliers, Muriers, Pins, Cyprès...), 3-4 m entre les cépées et arbres plus modestes et 2 m pour les arbustes (Figuiers, Oliviers, Érables, Aulnes, Génévriers, Sureaux), éclaircir ensuite. Choisir des essences qui ont une croissance rapide (Cistes, Arbousiers, Filaires, Genêts, Myrte, Ronces...).

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

la gêne mutuelle pousse les végétaux à croître naturellement en hauteur. Le bosquet sera grand rapidement, il sera cependant très dense et nécessitera des élagages, abattages et éclaircies des végétaux les moins bien développés.

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ESSENCES RECOMMANDÉES

PROPICES À LA FORMATION DE HAIES CHAMPÊTRES ET DE BOSQUETS

Arbousiers (<i>Arbutus unedo</i>)	Figuier (<i>Ficus carica</i>)
Arbre de Judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)	Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)
Aulne de Corse (<i>Alnus cordata</i>)	Murier blanc (<i>Morus alba</i>)
Aulne Glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Genêt de Montpellier (<i>Genista monspessulana</i>)
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Genet de Salzmänn (<i>Genista Salzmänn</i>)
Chêne blanc (<i>Quercus pubescens</i>)	Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)
Chêne liège (<i>Quercus suber</i>)	Génévrier Oxycèdre (<i>Juniperus oxycedrus</i>)
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	Génévrier de Phénicie (<i>Juniperus phoenice</i>)
Ciste de Montpellier (<i>Cistus monspeliensis</i>)	Génévrier thurifère (<i>Juniperus thurifera</i>)
Coronille de Valence (<i>Coronilla valentina</i>)	Halimium à feuilles d'arroche (<i>Halimium halimifolium</i>)
Cyprès (<i>Cupressus sempervirens</i>)	Myrte commune (<i>Myrtus communis</i>)
Cytise velu (<i>Cytisus villosus</i>)	Oliviers (<i>Olea europea</i>)
Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	Orne (<i>Fraxinus ornus</i>)
Eucalyptus (<i>Eucalyptus globulus</i>)	Pin laricio (<i>Pinus laricio</i>)
Filaire à feuilles étroites (<i>Phyllyrea angustifolia</i>)	Pistachier lentisque (<i>Pistacia lentiscus</i>)
Filaire à feuilles larges (<i>Phyllyrea latifolia</i>)	Ronce à feuilles d'orme (<i>Rubus ulmifolius</i>)
Frêne à feuilles étroites (<i>Fraxinus angustifolia</i>)	Sureau noir (<i>Sambuscus nigra</i>)



Arbousier



Arbre de Judée



Frêne à feuilles étroites



Aulne de Corse



Chêne liège



Cytise velu



Erable de Montpellier



Filaire à feuilles larges



Genêt de Montpellier



Sureau noir

Végétation villageoise

La végétation villageoise joue un rôle essentiel à l'intérieur comme en bordure de village. À l'intérieur des villages, elle qualifie l'espace aussi bien public que privé. À l'extérieur, elle offre une transition douce entre les villages habités et le maquis. **Cette végétation villageoise participe à la qualité et la convivialité des espaces publics.**

Les fruitiers au sein des terrasses et potagers participent à la qualité de l'environnement. Ils **contribuent à l'infiltration des eaux de pluie** et de ruissellement et atténuent les dégâts des inondations. **L'été, ils jouent le rôle d'espace tampon contre les incendies.**

Afin de prévenir de la bonne reprise des végétaux, il convient de planter durant la période de repos végétatif soit l'hiver, d'octobre à mars. Le choix des végétaux doit prendre en compte le type de sol et sa qualité avec une grande attention à la présence de l'eau, mais aussi la place disponible pour les racines et le houppier (proximité des murs des bâtiments, dallage, muret de pierres sèches...).

Afin d'assurer le bon choix des végétaux, il convient au mieux de **relever quelles sont les essences qui semblent le mieux adaptées aux conditions difficiles locales et notamment à la sécheresse.** Le relevé d'échantillons de végétaux présents sur le lieu peut être utile pour un pépiniériste afin de choisir au mieux des végétaux qui ne demanderont que peu d'entretien et d'irrigation sauf les étés des trois premières années.

LISTE, NON EXHAUSTIVE, D'ARBRES RECOMMANDÉS

À L'INTÉRIEUR DES VILLAGES

Arbre de Judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)	Olivier (<i>Olea europea</i>)
Chêne blanc (<i>Quercus pubescens</i>)	Pin laricio (<i>Pinus laricio</i>)
Chêne liège (<i>Quercus suber</i>)	Platane (<i>Platanus acerifolia</i>)
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	Murier blanc (<i>Morus alba</i>)
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	Murier à feuilles de platane
Eucalyptus (<i>Eucalyptus globulus</i>)	(<i>Morus kagayamae</i>)
Micocoulier (<i>Celtis integrifolia</i>)	Tilleul à grande feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)

LISTE, NON EXHAUSTIVE, DE FRUITIERS RECOMMANDÉS

EN PÉRIPHÉRIE DES VILLAGES

Abricotier (<i>Prunus armeniaca</i>)	Mandarinier (<i>Citrus deliciosa</i>)
Amandier (<i>Prunus dulcis</i>)	Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)
Cédratier (<i>Citrus medica</i>)	Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)
Cerisier (<i>Prunus avium</i>)	Noyer (<i>Juglans regia</i>)
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	Oranger (<i>Citrus sinensis</i>)
Citronnier (<i>Citrus limon</i>)	Pamplemousse (<i>Citrus grandis, citrus maxima</i>)
Clémentinier (<i>Citrus clementina</i>)	Pêcher (<i>Prunus persica</i>)
Cognassier (<i>Cydoia vulgaris</i>)	Poirier (<i>Pyrus communis</i>)
Figuier (<i>Ficus carica</i>)	Pommier (<i>Malus communis</i>)
Grenadier (<i>Punica grantum</i>)	Prunier (<i>Prunus domestica</i>)



Cédratier *Citrus medica*



Chêne vert



Mandarinier *Citrus deliciosa*



Micocoulier *Celtis integrifolia*



Châtaignier *Castanea sativa*



Murier à feuilles de platane *Morus kagayamae*



Néflier *Mespilus germanica*



Noisetier *Corylus avellana*



Platane
Platanus acerifolia



Tilleul à grande feuilles *Tilia platyphyllos*

Haie et clôture résidente

Les haies et clôtures des particuliers sont souvent perçues comme essentielles au regard du voisinage ou contre l'intrusion d'animaux sauvages à l'intérieur du jardin.

Les haies monospécifiques sont à proscrire car elles demeurent peu intéressantes pour la biodiversité et la qualité des paysages, de plus une haie monospécifique risque davantage d'être détruite complètement en cas d'invasion d'un ravageur. Il est préférable de planter des haies diversifiées.

Plus la haie sera diversifiée, moins les risques de maladies et donc de dégradation de la haie seront élevés.

Afin de prévenir de la bonne reprise d'une haie, il est recommandé de planter durant la période de repos végétatif soit l'hiver, d'octobre à mars.

Le choix des végétaux est la garantie d'une bonne reprise de la haie, ainsi avant le choix et la plantation des essences végétales, il convient de bien observer le lieu de plantation.

Le choix des végétaux doit prendre en compte le type de sol et sa qualité avec une grande attention pour la présence de l'eau, mais aussi la place disponible pour les racines (proximité des murs de bâtiment, dallage, muret de pierres sèches...).

Afin d'assurer le bon choix des végétaux, il convient au mieux de relever quelles sont les essences qui semblent le mieux adaptées aux conditions difficiles locales et notamment à la sécheresse. Le relevé d'échantillons de végétaux présents sur le lieu peut être utile pour un pépiniériste afin de choisir au mieux des végétaux qui ne demanderont que peu d'entretien et d'irrigation sauf les étés des trois premières années.

HAIE DIVERSIFIÉE DE CLÔTURE

RÔLE

- Participe à la biodiversité villageoise ; limite l'arrosage, brise vue, participe à une meilleure insertion avec l'environnement direct.

EMPLACEMENT

En limite de propriété, de champ ou sur les talus, assurant ainsi la séparation des terrains.

CONSTITUTION

Arbres ou arbustes caducs issus de la palette végétale recommandée ci-après.

HAUTEUR

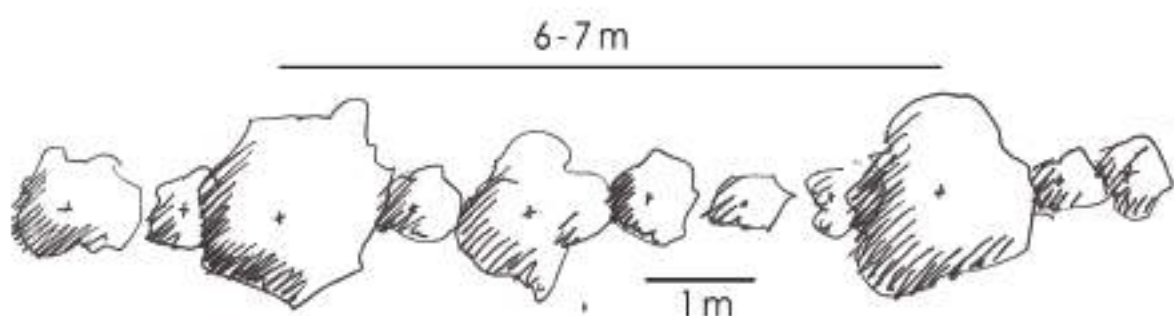
Comprise entre 2,5 m et 6 m.

MISE EN ŒUVRE

Plantation sur une ou deux rangées selon la place disponible. La plantation sur deux rangs permet d'avoir une haie plus dense.

ENTRETIEN

Taille ponctuelle pour maintenir la longévité des sujets. La hauteur de taille de la haie est à définir selon les besoins individuels. La taille systématique à 2 m est loin d'être toujours la plus intéressante car elle nécessite des tailles fréquentes et soumet les végétaux à un stress important (risque de maladies, difficile reprise...). À l'inverse la taille en port libre, largement recommandée, présente plusieurs avantages : elle joue le rôle de brise vent ; elle propose une ombre portée plus forte l'été ; elle nécessite moins d'irrigation car elle puise plus profondément dans la terre ses ressources ; elle constitue un meilleur refuge pour la biodiversité ; elle offre une meilleure infiltration des eaux pluviales...



Principe de la haie diversifiée de clôture (vue face) : haie variée, port libre



La haie monospécifique taillée est à éviter (manque de diversité, mur végétal occultant, cloisonnement rectiligne, entretien couteux)



LISTES NON EXHAUSTIVES D'ESSENCES RECOMMANDÉES PROPICES À LA FORMATION DE HAIES DIVERSIFIÉES

Amandier (*Prunus dulcis*)
Arbousiers (*Arbutus unedo*)
Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
Buis (*Buxus sempervirens*)
Ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*)
Chêne liège (*Quercus suber*)
Chêne vert (*Quercus ilex*)
Coronille de Valence (*Coronilla valentina*)
Cyprés commun (*Cupressus sempervirens*)
Cytise velu (*Cytisus villosus*)
Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*)
Figuier (*Ficus carica*)
Filaire à feuilles étroites (*Phyllyrea angustifolia*)
Filaire à feuilles larges (*Phyllyrea latifolia*)
Genêt de Montpellier (*Genista monspessulana*)
Genêt de Salzmänn (*Genista Salzmänn*)
Genévrier commun (*Juniperus communis*)
Genévrier Oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*)
Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*)
Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*)
Halimium à feuilles d'arroche (*Halimium halimifolium*)
Laurier sauce (*Laurus nobilis*)
Myrte commune (*Myrtus communis*)
Néflier (*Mespilus germanica*)
Oliviers (*Olea europea*)
Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)



Amandier *Prunus dulcis*



Buis *Buxus sempervirens*



Coronille de Valence *Coronilla valentina*



Cyprès commun *Cupressus sempervirens*



Figuier *Ficus carica*



Genévrier commun *Juniperus communis*



Myrte commune *Myrtus communis*



Oliviers *Olea europea*



Laurier sauce *Laurus nobilis*



Halimium à feuilles d'arroche
Halimium halimifolium

Végétaux à proscrire

La richesse végétale de la Corse est liée à son insularité, aussi l'importation de végétaux depuis d'autres régions et pays peuvent impacter fortement les milieux naturels corses et menacer des espèces aussi bien animales que végétales propres à l'île. Dès lors, un certain nombre de végétaux sont à proscrire dans les plantations et ce, même pour des particuliers au sein de leurs jardins qui souvent sont les points de départs d'invasions végétales.



Liste non exhaustive de plantes invasives à proscrire (cf. en annexe, la liste du Conservatoire botanique national de Corse, 2017). La prise en compte des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) devra être actualisée en fonction des nouvelles réglementations en vigueur.

VÉGÉTAUX LIGNEUX (ARBRES ET ARBUSTES)

Ailanthé glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)
Albizia (<i>Albizia julibrissin</i>)	Mimosa d'hiver (<i>Acacia dealbata</i>)
Arbre aux papillons (<i>Buddleja davidii</i>)	Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>)
Erable negundo (<i>Acer negundo</i>)	Robinier Faux-Acacia (<i>Robinia pseudo-acacia</i>)
Févier d'Amérique (<i>Gleditsia triacanthos</i>)	Troène luisant (<i>Ligustrum lucidum</i>)
Flamboyant d'Hyères (<i>Sebania punicea</i>)	Thuya (<i>Thuja spp.</i>)
Genêt strié (<i>Cytisus striatus</i>)	Vigne-vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>)

AUTRES VÉGÉTAUX

Acanthe à feuilles molles (<i>Acanthus mollis</i>)	Figuiers de Barbarie (<i>Opuntia ficus-indica</i>)
Agave américain (<i>Agave americana</i>)	Grande Capucine (<i>Tropaelum majus</i>)
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)	Grande pervenche (<i>Vinca major</i>)
Amarante (<i>Amaranthus spp.</i>)	Griffe de Sorcières (<i>Carpobrotus edulis</i>)
Ambroisie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)
Araujia porte-soie (<i>Araujia sericifera</i>)	Ipomée d'Inde (<i>Ipomoea learii</i>)
Arroche halime (<i>Atriplex halimus</i>)	Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>)
Artemisia arborescens,	Pastel des teinturiers (<i>Isatis tinctoria</i>)
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Pittosporum du Japon (<i>Pittosporum tobira</i>)
Bambous (<i>Phyllostachys spp.</i>)	Pomme épineuse (<i>Datura stramonium</i>)
Chasmanthe d'Afrique du Sud (<i>Chasmanthe floribunda</i>)	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Séneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>)
Chou couché (<i>Brassica procumbens</i>)	Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)
Cymbalaire des murs (<i>Cymbalaria muralis</i>)	Soucher robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)
Ficoïde à feuilles en cœur (<i>Apnetia cordifolia</i>)	Valériane rouge (<i>Centhratus ruber</i>)
	Vergerette blanchâtre (<i>Erigeron sumatrensis</i>)
	Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>)
	Yucca (<i>Yucca gloriosa</i>)



Agave américain *Agave americana*



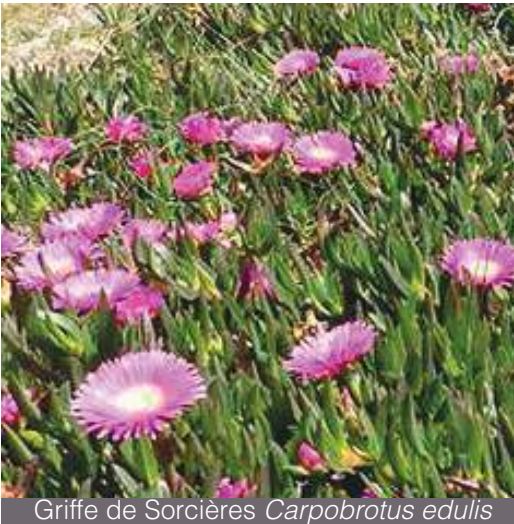
Arbre aux papillons *Buddleja davidii*



Laurier cerise *Prunus laurocerasus*



Bambous *Phyllostachys* spp.



Griffe de Sorcières *Carpobrotus edulis*



Mimosa d'hiver *Acacia dealbata*



Figuiers de Barbarie *Opuntia ficus-indica*



Ailante glanduleux *Ailanthus altissima*



Erable negundo *Acer negundo*



Robinier faux-acacia
Robinia pseudo-acacia

RÉSISTANCE AUX FEUX DE LA VÉGÉTATION

La résistance globale des végétaux aux feux dépend beaucoup des conditions et de l'entretien des dits végétaux. Plusieurs interventions peuvent participer à diminuer les risques d'incendies des végétaux : un sol riche en matière organique possède une meilleure rétention d'eau, la taille des bois morts et leur évacuation ou compostage, l'arrosage des végétaux lors des très fortes périodes de sécheresse et de vent, l'évacuation systématique et le compostage des broussailles et végétaux secs...

Végétaux

plutôt résistants aux incendies

À titre indicatif

Arbre de Judée
(*Cercis siliquastrum*),
Aulne de Corse
(*Alnus cordata*),
Aulne Glutineux
(*Alnus glutinosa*),
Chêne liège
(*Quercus suber*),
Érable de Montpellier
(*Acer monspessulanum*),
Érable sycomore
(*Acer pseudoplatanus*),
Frêne à feuilles étroites
(*Fraxinus angustifolia*),
Figuier
(*Ficus carica*),
Murier blanc
(*Morus alba*),
Murier à feuilles de platane
(*Morus kagayamae*),
Oliviers
(*Olea europea*),
Orme
(*Fraxinus ornus*),
Ronce à feuilles d'orme
(*Rubus ulmifolius*),
Sureau noir
(*Sambucus nigra*),
Abricotier
(*Prunus armeniaca*),
Amandier
(*Prunus dulcis*),

Cédratier
(*Citrus medica*),
Cerisier
(*Prunus avium*),
Châtaignier
(*Castanea sativa*),
Citronnier
(*Citrus limon*),
Clémentinier
(*Citrus clementina*),
Cognassier
(*Cydoia vulgaris*),
Grenadier
(*Punica granatum*),
Mandarinier
(*Citrus deliciosa*),
Noisetier
(*Corylus avellana*),
Noyer
(*Juglans regia*),
Oranger
(*Citrus sinensis*),
Pamplemousse
(*Citrus grandis, citrus maxima*),
Pêcher
(*Prunus persica*),
Poirier
(*Pyrus communis*),
Pommier
(*Malus communis*),
Prunier
(*Prunus domestica*)

**Végétaux
plutôt sensibles aux incendies**

Arbousiers

(Arbutus unedo),

Buis

(Buxus sempervirens),

Chêne blanc

(Quercus pubescens),

Chêne vert

(Quercus ilex),

Ciste de Montpellier

(Cistus monspeliensis),

Coronille de Valence

(Coronilla valentina),

Cyprès

(Cupressus sempervirens),

Cytise velu

(Cytisus villosus),

Eucalyptus

(Eucalyptus globulus),

Filaire à feuilles étroites

(Phyllyrea angustifolia),

Filaire à feuilles larges

(Phyllyrea latifolia),

Laurier sauce

(Laurus nobilis),

Genêt de Montpellier

(Genista monspessulana),

Genet de Salzman

(Genista Salzman),

Genévrier commun

(Juniperus communis),

Genévrier Oxycèdre

(Juniperus oxycedrus),

Genévrier de Phénicie

(Juniperus phoenicea),

Genévrier thurifère

(Juniperus thurifera),

Halimium à feuilles d'arroche

(Halimium halimifolium),

Micocoulier

(Celtis integrifolia),

Myrte commune

(Myrtus communis),

Pin laricio

(Pinus laricio),

Pistachier lentisque

(Pistacia lentiscus),

Platane

(Platanus acerifolia),

Néflier

(Mespilus germanica)

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES

PRÉSENTES EN CORSE **CONSIDÉRÉES**

COMME ENVAHISSANTES AVÉRÉES ET POTENTIELLES

La prise en compte des espèces végétales exotiques présentes en Corse Considérées comme envahissantes (EVEE) devra être actualisée en fonction des nouvelles réglementations en vigueur.

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES

DONT LE CARACTÈRE ENVAHISSANT EST AVÉRÉ

<i>Acacia dealbata</i>	<i>Isatis tinctoria</i>
<i>Acanthus mollis</i>	<i>Linaria vulgaris</i>
<i>Acer negundo</i>	<i>Lonicera japonica</i>
<i>Agave americana</i>	<i>Ludwigia peploides</i>
<i>Ailanthus altissima</i>	<i>Medicago arborea</i>
<i>Amaranthus spp.</i>	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Opuntia ficus-indica</i>
<i>Aptenia cordifolia</i>	<i>Opuntia monacantha</i>
<i>Araujia sericifera</i>	<i>Oxalis pes-caprae</i>
<i>Artemisia arborescens</i>	<i>Paraserianthes lophanta</i>
<i>Aster squamatus</i>	<i>Paspalum dilatatum</i>
<i>Atriplex halimus</i>	<i>Paspalum distichum</i>
<i>Azolla filicoides</i>	<i>Pennisetum clandestinum</i>
<i>Baccharis halimifolia</i>	<i>Pennisetum villosum</i>
<i>Brassica procumbens</i>	<i>Phyllostachys aurea</i>
<i>Buddleja davidii</i>	<i>Phytolacca americana</i>
<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	<i>Pinus halepensis</i>
<i>Carpobrotus edulis</i>	<i>Pistia stratiotes</i>
<i>Cenchrus longispinus</i>	<i>Pittosporum tobira</i>
<i>Centranthus ruber</i>	<i>Reynoutria japonica</i>
<i>Chasmanthe floribunda</i>	<i>Reynoutria x bohemica</i>
<i>Chenopodium ambrosioides</i>	<i>Robinia pseudoacacia</i>
<i>Coronopus didymus</i>	<i>Salpichroa origanifolia</i>
<i>Cortaderia selloana</i>	<i>Salvinia molesta</i>
<i>Cotula coronopifolia</i>	<i>Senecio angulatus</i>
<i>Cymbalaria muralis</i>	<i>Senecio inaequidens</i>
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Sesbania punicea</i>
<i>Cytisus striatus</i>	<i>Setaria parviflora</i>
<i>Datura stramonium</i>	<i>Solanum elaeagnifolium</i>
<i>Elide asparagoides</i>	<i>Tradescantia fluminensis</i>
<i>Elodea canadensis</i>	<i>Tropaeolum majus</i>
<i>Erigeron bonariensis</i>	<i>Ulex europaeus</i>
<i>Erigeron canadensis</i>	<i>Vinca major</i>
<i>Erigeron sumatrensis</i>	<i>Xanthium italicum</i>
<i>Freesia alba x F. leichtenii</i>	<i>Xanthium spinosum</i>
<i>Gomphocarpus fruticosus</i>	<i>Yucca gloriosa</i>
<i>Helianthus x laetiflorus</i>	<i>Zantedeschia aethiopica</i>
<i>Ipomoea indica</i>	

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES À SURVEILLER

<i>Acacia karroo</i>	<i>Ligustrum lucidum</i>
<i>Acacia retinodes</i>	<i>Lycium europaeum</i>
<i>Acacia saligna</i>	<i>Malephora crocea</i>
<i>Achillea millefolium</i>	<i>Medicago sativa</i>
<i>Agave sisalana</i>	<i>Morus alba</i>
<i>Albizia julibrissin</i>	<i>Myoporum laetum</i>
<i>Aloe arborescens</i>	<i>Nicotiana glauca</i>
<i>Aloe maculata</i>	<i>Nothoscordum borboricum</i>
<i>Artemisia annua</i>	<i>Oenothera lindheimeri</i>
<i>Artemisia verlotorum</i>	<i>Opuntia rosea</i>
<i>Bidens frondosa</i>	<i>Oxalis articulata</i>
<i>Bidens subalternans</i>	<i>Oxalis debilis</i>
<i>Boussingaultia cordifolia</i>	<i>Oxalis latifolia</i>
<i>Bromus catharticus</i>	<i>Panicum capillare</i>
<i>Chasmanthe bicolor</i>	<i>Parthenocissus inserta</i>
<i>Cistus albidus</i>	<i>Passiflora coerulea</i>
<i>Cota tinctoria</i>	<i>Periploca graeca</i>
<i>Cotula australis</i>	<i>Phytolacca dioica</i>
<i>Crepis sancta</i>	<i>Podranea ricasoliana</i>
<i>Cuscuta campestris</i>	<i>Polygala myrtifolia</i>
<i>Cyperus involucratus</i>	<i>Portulaca oleracea var. sativa</i>
<i>Datura wrightii</i>	<i>Prunus laurocerasus</i>
<i>Delosperma cooperi</i>	<i>Prunus serotinus</i>
<i>Eichhornia crassipes</i>	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
<i>Elaeagnus angustifolia</i>	<i>Pyracantha coccinea</i>
<i>Erigeron karvinskianus</i>	<i>Ricinus communis</i>
<i>Eschscholzia californica</i>	<i>Solanum bonariense</i>
<i>Euphorbia maculata</i>	<i>Solanum pseudocapsicum</i>
<i>Euphorbia prostrata</i>	<i>Solidago canadensis</i>
<i>Euphorbia serpens</i>	<i>Soliva pterosperma</i>
<i>Gazania rigens</i>	<i>Sparaxis tricolor</i>
<i>Genista tyrrhena subsp. pontiana</i>	<i>Stenotaphrum secundatum</i>
<i>Gleditsia triacanthos</i>	<i>Stipa neesiana</i>
<i>Helianthus tuberosus</i>	<i>Stipa trichotoma</i>
<i>Impatiens balfourii</i>	<i>Tamarix parviflora</i>
<i>Kalanchoe delagoensis</i>	<i>Yucca filamentosa</i>
<i>Lantana camara</i>	<i>Zantedeschia aethiopica</i>

FINANCEURS

Syndicat mixte du Grand site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent
Office de l'environnement de la Corse
Direction régionale des affaires culturelles de la Corse

Les six communes du Grand site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent

Communauté de communes du Grand site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent

Syndicat des vignerons de l'Appellation d'origine protégée « Patrimonio »

Collectivité de Corse

Agence de l'aménagement durable, de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse

Office de l'environnement de la Corse

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Corse

Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Corse

Laurence FABBRI, Marina DE CECCO, Vincent COLLARD

Territoires et Paysages

Moune POLI

Mediaterra

Dorothee TOMI

Architecte

Michèle MORAZZANI

Architecte

Loïc BOUFFIN, Alexis CARRÈRE

BL Études & Conseil

Sébastien PIERESCHI, Alexis CHOBLET

Ingecorse

Barbara SUSINI

Syndicat mixte du Grand site de France Conca d'Oru,
vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent

